



HAL
open science

Géographie de la dispersion des migrations subsahariennes au Maroc : Le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza.

Sofia El Arabi

► **To cite this version:**

Sofia El Arabi. Géographie de la dispersion des migrations subsahariennes au Maroc : Le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza.. Géographie. Sorbonne Université, 2020. Français. NNT: . tel-03680838

HAL Id: tel-03680838

<https://hal.science/tel-03680838v1>

Submitted on 29 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



ÉCOLE DOCTORALE 0434 Espaces, Sociétés et Aménagement
Laboratoire de recherche ENeC (Espaces, Nature et Culture)

T H È S E

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Géographie politique, culturelle et historique

Présentée et soutenue par : **Sofia EL ARABI**

le : 09 décembre 2020

**Géographie de la dispersion des migrations
subsahariennes au Maroc :
Le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza.**

Sous la direction de :

Mme **Sylvie BRUNEL** – Professeure des universités, Sorbonne Université

Membres du jury :

Mme **Sylvie BRUNEL** – Professeure des universités, Sorbonne Université

Mme **Catherine FOURNET-GUERIN** – Professeure des universités, Sorbonne Université

Mme **Catherine WIHTOL DE WENDEN** – Directrice de recherche émérite au CNRS et
Enseignante-chercheuse, Sciences Po-Paris

M. **Mehdi ALIOUA** – Professeur associé en Sociologie et Directeur pédagogique de Sciences
Po Rabat, Université Internationale de Rabat (UIR)

M. **David GOEURY** – Docteur en géographie et Enseignant-chercheur, Agence de
l'enseignement français à l'étranger, Lycée Descartes de Rabat

REMERCIEMENTS

Je souhaite dédier ce travail de recherche à tous ceux qui me sont chers et qui m'ont soutenue dans cette noble odyssée. Tout d'abord ma mère, cet inénarrable « au-delà du Tout ».

Je remercie chaleureusement ma Directrice de thèse, la Professeure Sylvie Brunel, sans qui cette thèse ne serait. J'ai eu la chance d'avoir été son étudiante, héritant d'une formation intellectuelle d'excellence ouverte sur le monde et ses enjeux. Je lui suis reconnaissante pour son soutien indéfectible, son orientation scientifique et culturelle sans oublier cette noble passion de la recherche qu'elle m'a transmise.

J'adresse également mes chaleureux remerciements à mon co-encadrant de thèse, le Professeur David Goeury, pour sa disponibilité et son précieux accompagnement sur le terrain marocain lors de chaque étape du parcours de cette thèse. Sa rigueur scientifique et la finesse des conseils prodigués ont été prépondérantes dans l'enrichissement de ce travail de recherche.

Je voudrais remercier tous les membres du jury à commencer par les rapporteurs de cette thèse : la Professeure Catherine Wihtol de Wenden, et le Professeur Mehdi Alioua, pour l'intérêt manifesté à l'égard de mon travail doctoral et pour leurs lectures attentives de ma thèse. Que la Professeure Catherine Fournet-Guérin, particulièrement sensible à la richesse ainsi que la complexité de la Géographie des villes africaines, soit vivement remerciée.

Mes remerciements s'adressent ensuite à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université qui m'a offert un cadre de formation intellectuelle unique, propice à des échanges stimulants autour d'enjeux contemporains en faisant une large part à l'interdisciplinarité ainsi qu'au triptyque formation-recherche-innovation. Mes remerciements vont aussi à mon École doctorale, l'École doctorale de géographie de Paris (ED 434) qui m'a permis de travailler collectivement avec d'autres chercheurs en mobilisant d'importants outils scientifiques. Cela m'a permis de cultiver, conjointement, des démarches méthodologiques exigeantes et variées. Quant à ma formation doctorale, elle a contribué au croisement précieux de mes perspectives et à l'élargissement de mon prisme d'analyse et de réflexivité du phénomène migratoire.

Ma gratitude va également à l'équipe d'enquêteurs pour sa participation à la mise en place du protocole de recherche adopté et à la réalisation des groupes de discussion sur le terrain tizniti.

Mes vifs remerciements vont naturellement aux autorités marocaines et respectivement aux gouverneurs et maires de Tiznit et Taza pour leur bienveillance, leur accueil et la facilitation des conditions d'accès au terrain et aux données. De même, je tiens à remercier les structures associatives de Tiznit et Taza pour leur engagement humaniste et leur chaleureuse hospitalité. Je pense, entre autres, à l'association ASAM qui m'a facilitée l'accès aux camps des migrants de Taza ainsi que certaines de mes investigations scientifiques.

Last but not least, j'adresse aussi ma gratitude à Adenor pour ses conseils patients prodigués à travers une conception gothéenne du monde. Et si « Au début était l'action », c'est sur le terrain de mes investigations, au Maroc, que j'ai pu vivre l'expérience au quotidien de la rencontre avec les migrants. Je leur adresse ma profonde estime aujourd'hui pour la leçon de courage et de vie qu'ils inspirent et insufflent pour demain.

Aux disparus enfin, ces écrins de lumière : mes dignes grands-parents et mon affectueuse tante, partie trop tôt.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION GÉNÉRALE</u>	15
<u>PARTIE 1. Les dynamiques migratoires subsahariennes au Maroc : La dispersion comme réalité multidimensionnelle mouvante</u>	54
<u>Chapitre 1. Chronologie des migrations subsahariennes au Maroc et mutation des alliances maroco-européennes en matière migratoire.</u>	56
<u>Chapitre 2. Le Maroc et la mise en place de tactiques de contrôles frontaliers couplés aux partenariats avec l'UE : l'évolution des réponses politiques nationales aux injonctions sécuritaires européennes.</u>	84
<u>Chapitre 3. Définir et penser réflexivement la complexité du phénomène de dispersion dans l'étude des migrations.</u>	124
<u>PARTIE 2. Géographie comparative dans deux villes moyennes au Maroc : Profils, parcours, motivations et pratiques urbaines des migrants subsahariens à Tiznit et Taza</u>	155
<u>Chapitre 1. Approche méthodologique et épistémologique de notre recherche.</u>	163
<u>Chapitre 2. Analyse descriptive du profil et de la trajectoire migratoire subsahariens à destination du Maroc</u>	189
<u>Chapitre 3. Le rapport et le mode d'habiter des migrants dans la ville moyenne et leur lutte pour se construire une place urbaine : une entrée spatiale.</u>	299
<u>PARTIE 3. Évaluation des politiques d'accueil locales, « post-dispersion » à Tiznit et Taza : Étape vécue des migrants dans les « villes-refuge », enjeux de l'hospitalité socio-urbaine et gouvernance migratoire locale</u>	335
<u>Chapitre 1. Chapitre 1. Penser les ressources, les logiques et pratiques de l'accueil dans les villes moyennes marocaines à l'épreuve des migrations subsahariennes dispersées</u>	341
<u>Chapitre 2. La « ville -refuge » comme nouvel espace-temps urbain d'accueil des migrations subsahariennes dispersées</u>	409
<u>Chapitre 3. Évaluation critique des politiques locales d'accueil et l'insertion des migrants dispersés dans la ville-refuge : tendances, contraintes et perspectives.</u>	457
<u>Chapitre 4. Repenser la gouvernance locale des migrations subsahariennes dispersées</u>	501
<u>CONCLUSION</u>	549
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	561
<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>	589
<u>INDEX DES NOMS</u>	593
<u>ANNEXES</u>	597
<u>TABLE DES MATIERES</u>	664

**Géographie de la dispersion des migrations subsahariennes au Maroc :
Le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza.**

Cette thèse traite des répercussions de la politique d'externalisation des dispositifs de sécurisation des frontières de l'Union européenne au Maroc dans le contexte post-crise migratoire de 2015. Nous analysons la stratégie marocaine de déplacements forcés des migrants subsahariens désireux de rejoindre l'Europe depuis le nord du pays vers des villes moyennes situées plus au sud. En introduisant le concept de « dispersion », cette recherche ambitionne de comprendre le processus de « frontiérisation » *via* la relocalisation forcée des migrants subsahariens au Maroc. Fondée sur une étude empirique dans le cadre d'une recherche action et une méthode participative, cette recherche a été menée comparativement dans les villes moyennes de Tiznit et Taza. Notre thèse interroge et analyse les logiques de la dispersion, la nature des rapports instaurés entre migrants et locaux, mais aussi les effets de cette nouvelle modalité de « frontiérisation » sur les individus et les lieux. Ainsi, notre thèse documente les effets de la dispersion, comme politique de « mise en vulnérabilité » plurielle qui se voit amortie par des « villes-refuge » sous le sceau d'éthiques de l'hospitalité. Se posent ainsi les enjeux du dépassement sécuritaire au profit d'une « civilité de transit » qui se tisse entre autochtones et migrants dispersés, en l'absence de politiques d'accueil étatique. La dispersion met en lumière des réactions inattendues des sociétés civiles, nourrissant la reconfiguration de la mission d'accueil dans ces villes-refuge. Cependant, ces actions palliatives restent particulièrement fragiles du fait de l'absence de réelles politiques publiques concertées.

Mots-clés : GÉOGRAPHIE ; POLITIQUE ; DISPERSION ; MAROC ; FRONTIÉRISATION ; UNION EUROPÉENNE ; MIGRATIONS SUBSAHARIENNES ; VILLE-REFUGE

Discipline : Géographie Politique, culturelle et Historique

Geography of dispersal of sub-Saharan migration in Morocco: The case of two refuge-cities, Tiznit and Taza.

Summary

This thesis deals with the repercussions of the policy of externalization of the European Union's border security measures in Morocco in the post-migration crisis context of 2015. We analyse the Moroccan strategy of forced displacement of sub-Saharan migrants wishing to reach Europe from the north of the country to medium-sized cities located further south. By introducing the concept of "dispersal", this research aims to understand the process of "bordering" through the forced relocation of sub-Saharan migrants in Morocco. Based on an empirical study within the framework of action research and a participatory method, this research was conducted comparatively in the medium-sized cities of Tiznit and Taza. Our thesis questions and analyses the logics of dispersal, the nature of the relationships established between migrants and locals, but also the effects of this new modality of "bordering" on individuals and places. Thus, our thesis documents the effects of dispersal as a policy of plural "vulnerability" that is cushioned by "refuge-cities" under the seal of hospitality ethics. Thus, the stakes of overcoming security in favour of a "civility of transit" that is woven between natives and dispersed migrants, in the absence of state reception policies, are at stake. Dispersal brings to light unexpected reactions from civil societies that feed the reconfiguration of the reception mission in these refuge-cities. However, these palliative actions remain particularly fragile due to the absence of real concerted public policies.

Keywords: GEOGRAPHY; POLITICS; DISPERSAL; MOROCCO; BORDERING; EUROPEAN UNION; SUB-SAHARAN MIGRATION; REFUGE-CITY

Discipline: Political, Cultural and Historical Geography

**Géographie de la dispersion des migrations
subsahariennes au Maroc :**

Le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza.

SOFIA EL ARABI

THÈSE DE DOCTORAT

Directrice de thèse : Mme Sylvie BRUNEL

« Le propre de la solidarité, c'est de ne point admettre d'exclusion »

Victor Hugo

Proses philosophiques, « l'âme »

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Un monde de mobilités

Le XXI^e siècle est marqué par le sceau de la mobilité grandissante des individus, conduisant à l'édification d'un espace planétaire, à la fois concurrentiel et interdépendant, interconnecté, mais aussi plus fluide et en perpétuel mouvement. L'histoire de toute l'humanité a toujours été marquée par les migrations. Cette affirmation se vérifie concernant le rapport du continent africain à l'Europe. Ce phénomène migratoire « régionalisé et mondialisé »¹, comme nous l'explique Catherine Wihtol de Wenden. Ces nouveaux migrants se déplacent plus souvent dans leur région qu'à une échelle transcontinentale, dessinant ainsi de nouveaux systèmes articulant diasporas transnationales et régimes migratoires régionaux.

Se construit ainsi une réalité géographique où « presque tous les pays du monde sont concernés par les départs, les arrivées et le transit »², certains pays comme le Maroc revêtent les trois statuts conjointement. Ce phénomène a induit « une grande fluidité du passage et la mobilité »³, et entraîné l'apparition de profils variés de migrants : jeunes travailleurs, étudiants, demandeurs d'asile, réfugiés, migrants environnementaux, mineurs isolés et femmes migrantes, ainsi qu'une déconstruction et une recomposition de l'espace international. En effet, selon le département de la population des Nations unies, on dénombre « 266 millions de migrants internationaux, soit 3,5 % de la population mondiale, et 740 millions de migrants internes dans leur propre pays. De ce fait, un milliard de personnes sont aujourd'hui en situation de mobilité forcée ou volontaire sur 7,7 milliards »⁴ d'individus vivant sur notre planète.

Les statistiques sur la migration témoignent amplement de ces circulations migratoires. L'Europe et l'Asie représentent les premières destinations privilégiées par les migrants ; « 77 millions pour l'Europe si l'on inclut la Russie et l'Ukraine, 80 millions pour l'Asie, suivie par les États-Unis (60 millions), les pays du Golfe (25 millions) et la Russie (12 millions) »⁵ comme l'illustre la carte ci-dessous (voir figure 1).

¹ Catherine Wihtol de Wenden, *Géopolitique des migrations*, Paris, Ed. Eyrolles, 2019, p. 28.

²*Ibid.*, p. 22.

³*Ibid.*, p. 52.

⁴*Ibid.*, p. 136.

⁵ *Ibid.*, p. 22.

Figure 1 : Carte des flux migratoires dans le monde en 2018



Source : Catherine Wihtol de Wenden, 2018, *Atlas des migrations*, p.10-11

Concomitamment, les pays du Sud sont aussi devenus des destinations attractives pour certaines catégories de migrants tels les réfugiés, les demandeurs d'asile ou étudiants ; ces derniers choisissant de se stabiliser dans un pays proche géographiquement du leur. Ce choix s'explique également par le fait qu'une cinquantaine des pays du Sud « ne sont pas signataires de la Convention de Genève de 1951 sur l'asile, donc la protection est souvent relative »⁶ sans oublier la facilité de franchissement des frontières pour les migrations irrégulières, comme le mentionne Catherine Wihtol de Wenden⁷. Dans un tel contexte, le contrôle accru et le durcissement des politiques migratoires du Nord contribuent à freiner certains mouvements migratoires sud-nord. À ce titre, le « Sud de la planète est en passe de recevoir autant de migrants que le Nord de la planète : Asie 80 millions, Afrique 26 millions, Amérique latine et Caraïbes 10 millions, Océanie 8.4 millions »⁸.

⁶Id.

⁷Ibid., p. 30.

⁸ Catherine Wihtol de Wenden, *Géopolitique des migrations*, op. cit, p. 22.

Les facteurs explicatifs influençant les migrations résultent de plusieurs ordres. Nous citerons, par ricochet, les trajectoires démographiques différenciées des territoires dont l'accroissement démographique dans certains pays du Sud, mais aussi le vieillissement des populations au Nord et sa natalité déclinante ouvrant des perspectives d'emploi pour le Sud. En effet, le décalage d'ordre démographique entre Sud et Nord montre un recul de sa population active⁹ ; c'est le cas pour « l'Europe qui va perdre 3 % de sa population d'ici 2030 et 60 millions de personnes d'ici 2050 »¹⁰. Cette tendance favorisera davantage les flux migratoires.

Dans les dix prochaines années, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation de la population dans de nombreux pays à revenus limités en Afrique et en Asie, le nombre de migrants et de réfugiés continuera à croître au niveau mondial. De même, a fortiori, que le nombre d'immigrants vers l'Union européenne (UE). Les données statistiques¹¹ du rapport de 2018 portant sur les indicateurs de la migration dans le monde, préparé par le Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADM) de l'OIM (rapport OIM) témoignent de cette mobilité cadencée et persévérante et nous offrent un aperçu de l'ampleur des dynamiques migratoires dans le globe. En 2018, le nombre de migrants internationaux avait atteint 258 millions d'individus ; ce chiffre incluait 124,8 millions de femmes, 36,1 millions d'enfants, 25,4 millions de réfugiés enregistrés, 150,3 millions de migrants travailleurs et enfin 4,8 millions d'étudiants internationaux. En 2019, le nombre de migrants internationaux est passé à 272 millions ; les femmes¹² représentant 48 % du total des migrants comme l'illustre la représentation cartographique chiffrée ci-dessous (voir figure 2).

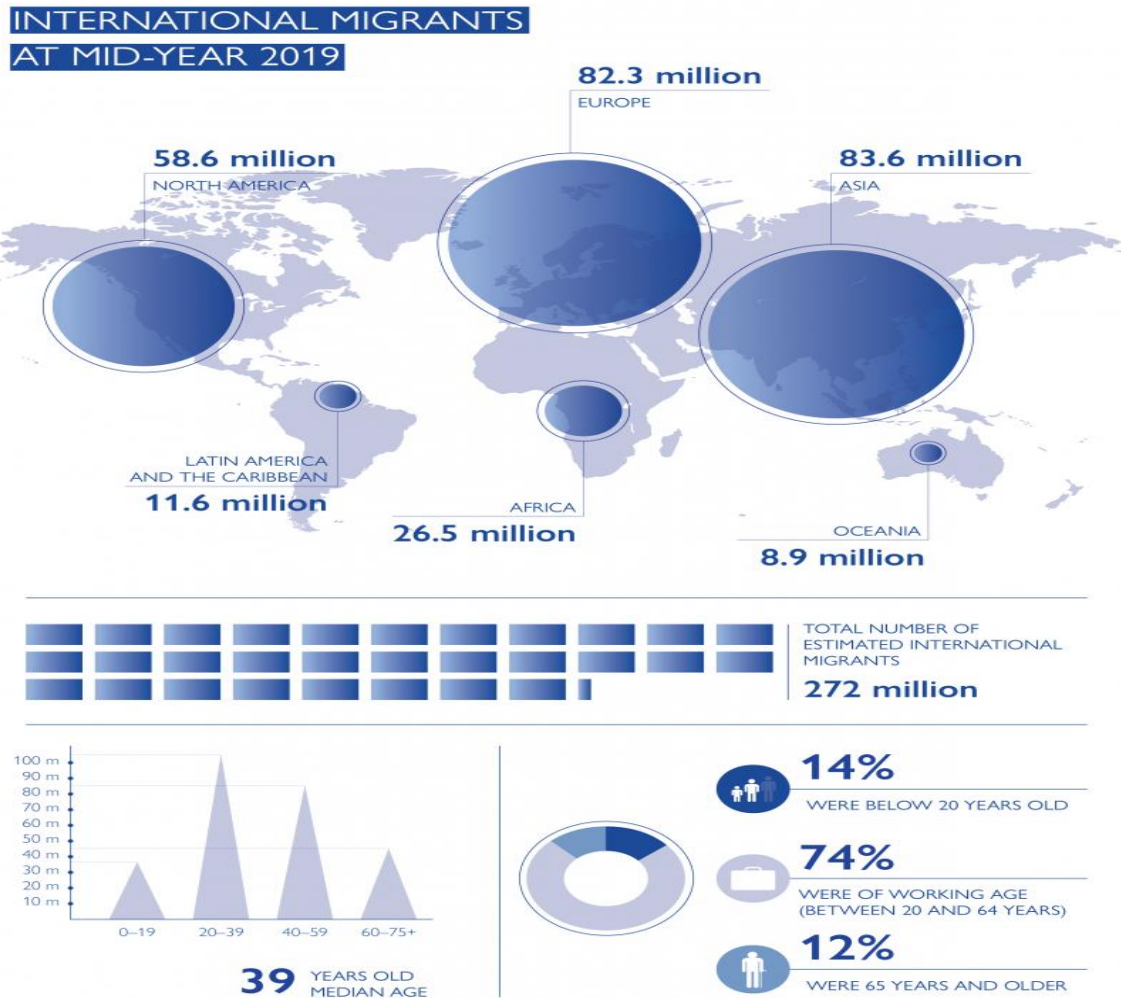
⁹ Catherine Wihtol de Wenden, *Géopolitique des migrations*, *op.cit.*, p. 82.

¹⁰*Id.*

¹¹La Cimade, *Petit guide comprendre les migrations internationales*, Paris, 2016.

¹² Nations Unies, *Migrations*, 2019. URL : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/migration/>

Figure 2 : Nombre de migrants internationaux au milieu de l'année 2019



Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019). International Migrant Stock 2019 (United Nations database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2019). See <https://bit.ly/Migration2019>.

© IOM's GMDAC 2019

Source : Nations Unies. Département des affaires économiques et sociales, division de la population (2019). Stock de migrants internationaux 2019 (base de données des Nations unies, Pop/DB/MIG/STOCK/Rev.2019)

Interroger des migrations d'Afrique subsaharienne vers l'Europe à travers le Maroc, qui sont, comme nous l'explique Mehdi Alioua¹³ (2011), le résultat des écarts et des inégalités de développement, ou encore de l'enjeu démographique. Le continent africain représente le maillon faible¹⁴ de la mondialisation. La population d'Afrique subsaharienne en l'occurrence « atteindra les 4,4 milliards d'habitants à la fin du XXI^e siècle (contre 1,2 milliard de nos jours)

¹³ Alioua Mehdi, « L'étape marocaine des transmigrants subsahariens en route vers l'Europe : l'épreuve de la construction des réseaux et de leurs territoires. », Toulouse, 2011, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00639285/document>

¹⁴ Sylvie Brunel, *L'Afrique est-elle si bien partie ?*, op. cit., p. 62.

si les tendances démographiques sont constantes »¹⁵. Des millions de jeunes sont sous-employés et nombre d'entre eux ont donc pour finalité de trouver des sources de revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles en dehors de leur pays d'origine. C'est pourquoi, « l'Afrique subsaharienne va continuer à alimenter les migrations du fait de la jeunesse de sa population (19 ans d'âge médian) et de sa croissance démographique soutenue »¹⁶. Dans cette perspective, « en 2030, la pauvreté affectera toujours le quart de la population africaine »¹⁷ qui puisera une partie de sa force pour développer sa résilience dans la migration et la mobilité.

Par ailleurs, d'autres facteurs contribuent à ces migrations subsahariennes. L'enclenchement des guerres, des tensions politiques et l'oppression qui en résulte contraignent les migrants à se déplacer afin d'accéder à un espace plus empreint de paix et de justice¹⁸. Ainsi, l'économiste et démographe Aderanti Adepoju analyse l'évolution des migrations africaines devenues plus flexibles, variées, spontanées dans le rythme temporel des déplacements et le choix des destinations qui « n'adhèrent plus aux schémas classiques de migration de main-d'œuvre »¹⁹. Les migrants subsahariens explorent désormais un ensemble de destinations beaucoup plus vaste²⁰. L'auteur nous explique qu'une panoplie de facteurs laisse entrevoir l'accroissement des mouvements de populations d'Afrique subsaharienne, et ce au cours du prochain millénaire, en raison « des difficultés économiques persistantes en Afrique subsaharienne »²¹. Les écarts économiques entre les pays de la région et celles du Nord attirent « davantage de migrants malgré les restrictions strictes des conditions d'entrée et le renforcement des contrôles à l'entrée »²².

Dans un tel contexte, les migrations en Méditerranée de personnes fuyant la précarité, l'insécurité alimentaire, les conflits géopolitiques et les guerres, les crises environnementales et climatiques, subsisteront jusqu'à nouvel ordre. La crise internationale liée au SARS-CoV-2 les a ralenties sans pour autant les suspendre²³. Parallèlement, tandis que les écarts de richesse persistent entre les pays du Sud et ceux du Nord, alors que des jeunes de plus en plus nombreux

¹⁵ Catherine Wihtol de Wenden, *Géopolitique des migrations*, *op. cit.*, p. 137.

¹⁶ *Ibid.*, p. 30.

¹⁷ Sylvie Brunel, *L'Afrique est-elle si bien partie ?*, *op. cit.*, p. 81.

¹⁸ *Ibid.*, p. 161.

¹⁹ Aderanti Adepoju, « Issues and recent trends in International Migration in Sub-Saharan Africa », dans Andrew Geddes, *International Migration*, OIM UN Migration, 2008, p. 33. (Traduit de l'anglais).

²⁰ *Id.*

²¹ *Ibid.*, p. 38-39.

²² *Id.*

²³ David Goeury, Adrien Delmas, « La fermeture des frontières comme réponse politique à une pandémie émergente ? Le cas du SARS-CoV-2 », dans Raymond Woessner (dir.), *Frontières*, Paris : Atlande, 2020.

arrivent sur le marché de l'emploi sans perspective notamment en Afrique, la mobilité des personnes en quête d'un avenir meilleur s'amplifie davantage. Ce constat se vérifie en Afrique subsaharienne, où s'érige un « horizon d'inégalité »²⁴ pour tout le monde, et qui n'a jamais connu de régime de croissance égalitariste depuis la guerre, comme le souligne *Le rapport sur les inégalités mondiales*²⁵ paru en 2018.

Mus par des raisons politiques entremêlées aux disparités économiques et à la répartition inégale des richesses, toutefois abondantes²⁶, les migrants de toutes nationalités n'hésitent plus désormais à quitter leur pays de naissance. Si les motivations sont certes divergentes, leur quête existentielle est universellement partagée : celle de la dignité, de la « reconnaissance » (Axel Honneth, 2013), d'un développement personnel et d'un bien-être essentiellement économique et social (Amartya Sen, 1990)²⁷. Les migrants, comme les caractérise Sylvie Brunel, sont également « des aventuriers économiques, prêts à accepter les conditions de travail les plus dures pour trouver leur place »²⁸, tout en étant animés par le rêve d'une meilleure vie. Ils se heurtent souvent à des réalités humaines, sociales et économiques entraînant leur réveil fantasmagique. Pour reprendre l'expression du chercheur sociologue Mehdi Alioua, la mobilité s'est ainsi métamorphosée, en un cheminement d'aspirations et de projets de vie des migrants vers « une réalisation en soi et une réalisation de soi »²⁹, engageant aussi l'interprétation d'une subjectivité. Pour le géographe, le concept de migration désignera simplement un déplacement de la population avec un changement de résidence, d'une unité géographique à une autre. En élargissant cette définition, la migration ne peut-elle pas être d'ailleurs considérée comme le passage d'un espace de vie à un autre ? (Daniel Courgeau, 1998)

Les conflits et la pauvreté autour de l'Europe (en Afrique et dans le Moyen-Orient) ont fait de cette dernière un horizon de plus en plus attractif pour des hommes et des femmes migrants, terme générique entendu dans le sens de tout individu vivant ailleurs que sur son lieu de naissance et qui a effectué une migration, en étant engagé dans une circulation entre son pays d'origine et un ou plusieurs États³⁰.

²⁴ Rapport sur les inégalités mondiales 2018. Coordonné par Facundo Alvaredo, Lucas Chancel, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, Gabriel Zucman, p. 6.

²⁵ *Id.*

²⁶ Thomas Piketty, *Rapport sur les inégalités mondiales*, Paris : Ed. le seuil, 2018, 528 p

²⁷ Amartya Sen, *Collective Choice and Social Welfare*: An expended edition, États-Unis, 2018, 640 p

²⁸ Sylvie Brunel, *L'Afrique est-elle si bien partie ?*, Paris : Éd. Sciences humaines, 2014, p. 166.

²⁹ Alioua Mehdi, « La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb. : L'exemple de l'étape marocaine ». Maghreb-Machrek, Eska, 2005, p.37-58.URL:<https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00741348/document>

³⁰ Thomas Lacroix, *Les migrants l'Impasse européenne*, Paris : Armand Colin, 2016, p. 19.

Dans ce contexte d'internationalisation et de mondialisation des flux migratoires, la question de la migration a été incorporée dans bien des analyses critiques et à différentes échelles, de la gouvernance et de la diplomatie migratoire. De ce fait, le paradigme migratoire de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée s'inscrit plus particulièrement dans un large débat ayant suscité de nombreuses réflexions et maintes recherches des plus réputées en matière migratoire³¹. Cette question des évolutions du paradigme migratoire revient en force dans un tel contexte de vulnérabilisation croissante à laquelle sont exposés les migrants soulevant des interrogations quant à la multiplicité des configurations dans un espace partagé³² tout en mettant en lumière les logiques de solidarité propres au Maroc mobilisant les forces imaginantes du droit. C'est dans ce contexte de renforcement des dispositifs sécuritaires mis en place depuis 2003 et d'instruments militarisés de contrôle que la Méditerranée s'est transformée en un véritable « *système migratoire* »³³ (Douglas Massey, 2003). Cet espace de contrôle s'est aussi transformé en espace que Camille Schmoll, Hélène Thiollet et Catherine Wihtol de Wenden qualifient d'« espace de fortes mobilités et ligne de fracture économique, politique, culturelle, démographique en dépit des dialogues et des proximités »³⁴.

Migrations et mobilités : des termes de plus en plus associés à des logiques de contrôles et de filtrage.

Les migrations, comme concept revisité et remplacé graduellement par celui de mobilités du fait de l'accélération des transports, renvoient à la fois à un discours et un paradigme : elle est devenue un défi planétaire du fait de tension continue entre logiques de circulations et logiques d'accueil.

En effet, le concept de mobilité sert de matériau afin de décrire de nouvelles modalités de mouvement et d'insertion des migrants *via* « les migrations circulaires et temporaires et des conditions inédites de gestion migratoire »³⁵. Ceci témoigne de la capacité de tout un chacun de

³¹ Nous citons à titre d'exemple, Camille Schmoll, Thomas Lacroix, Emmanuel Brunet Jailly, Bensaâd Ali, Mehdi Alioua, Mohamed Charef, Abdelkrim Belguendouz, Mohamed Khachani, Wihtol de Wenden Catherine Gildas Simon, Inka Stock, François Héran, Martina Tazzioli, Emmanuel Ma Mung, entre autres.

³² Camille Schmoll, Hélène Thiollet et Catherine Wihtol de Wenden (dir.), dans *Migrations en Méditerranée*, op. cit., p. 10-27.

³³ Douglas Massey, «A synthetic theory of International Migration », dans Douglas Massey, *World in the Mirror of International Migration*, Moscow: Max Press. 2003.

³⁴ *Id.*

³⁵ Hélène Pellerin, « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », Revue européenne des migrations internationales [En ligne], vol. 27 - n° 2 | 2011, le 1er octobre 2014 p. 57-75. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5435>

faire face aux crises actuelles multiformes : durcissement des contrôles des frontières, crise de l'accueil et de solidarité³⁶, crise des migrations Sud-Sud, dédoublées aux multiples crises politiques localisées syrienne, afghane ou encore irakienne, mais aussi algérienne ou camerounaise. Néanmoins, le droit à la mobilité et le droit de circulation ne sont pas synonymes d'égalité. De ce fait, une nouvelle ligne de fracture se dessine entre deux rives, celle du Nord et celle du Sud. Ce déséquilibre se traduit par une opposition des personnes issues des pays du Nord, qui jouissent d'une liberté de circulation, d'installation et de travail, aux personnes moins favorisées, issues des pays à revenus limités et contraintes dans leur mobilité.

David Goeury et Philippe Sierra nous précisent que l'opposition entre les populations pauvres dont nous tentons de restreindre la mobilité et les populations riches, libres dans leurs mouvements³⁷ et non conditionnées par l'obtention de visas crée ainsi un monde dissymétrique. En effet, dans ce monde se démultiplient « des lieux-frontières à l'intérieur même des territoires »³⁸. Telle est la fonction du consulat pour obtenir le visa, des lieux de filtrage, de captage et de refoulement, ou des lieux d'immobilisation et parfois d'enfermement des migrants qui prennent la forme de camps plus ou moins formels ou de centres de rétention. C'est notamment le cas de villes frontières ou bien des villes dissuasives qui se ferment, entourées de lieux de mise à l'écart du migrant³⁹.

La multiplication de ces lieux frontières atteste d'un changement de nature et de fonctionnement de la frontière qui « n'est plus seulement une ligne de démarcation qui sépare des entités souveraines distinctes »⁴⁰. Comme le souligne Achille Mbembe, elle devient un « dispositif ontologique, elle fonctionne désormais d'elle-même et en elle-même, anonyme et impersonnelle, avec ses lois propres »⁴¹. L'auteur explique à ce titre la construction d'un processus de « frontiérisation » dans lequel la frontière devient chargée de tensions. Cette dernière opère « aussi bien en direction de l'extérieur que de l'intérieur »⁴² via la création de lieux de privation d'espaces ordinaires de vie, d'enfermement, de capture de populations vulnérables à l'image des migrants subsahariens au Maroc.

³⁶ Shoshana Fine, *La crise de solidarité européenne en matière de migrations*, publié le 14 octobre 2019. URL: <https://www.ecfr.eu/page/-/all-at-sea-europes-crisis-of-solidarity-on-migration.pdf>

³⁷ David Goeury, Philippe Sierra, « L'enjeu des frontières et des minorités », dans David Goeury, Philippe Sierra (dir.), *Introduction à l'analyse des territoires Concepts, outils, applications*, Paris : éd. Colin, 2015, p. 66-68

³⁸ *Id.*

³⁹ Camille Schmoll, Hélène Thiollet, Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée. Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises*, Paris : CNRS, 2015, p. 17.

⁴⁰ Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris : La Découverte, 2020, p. 62-63.

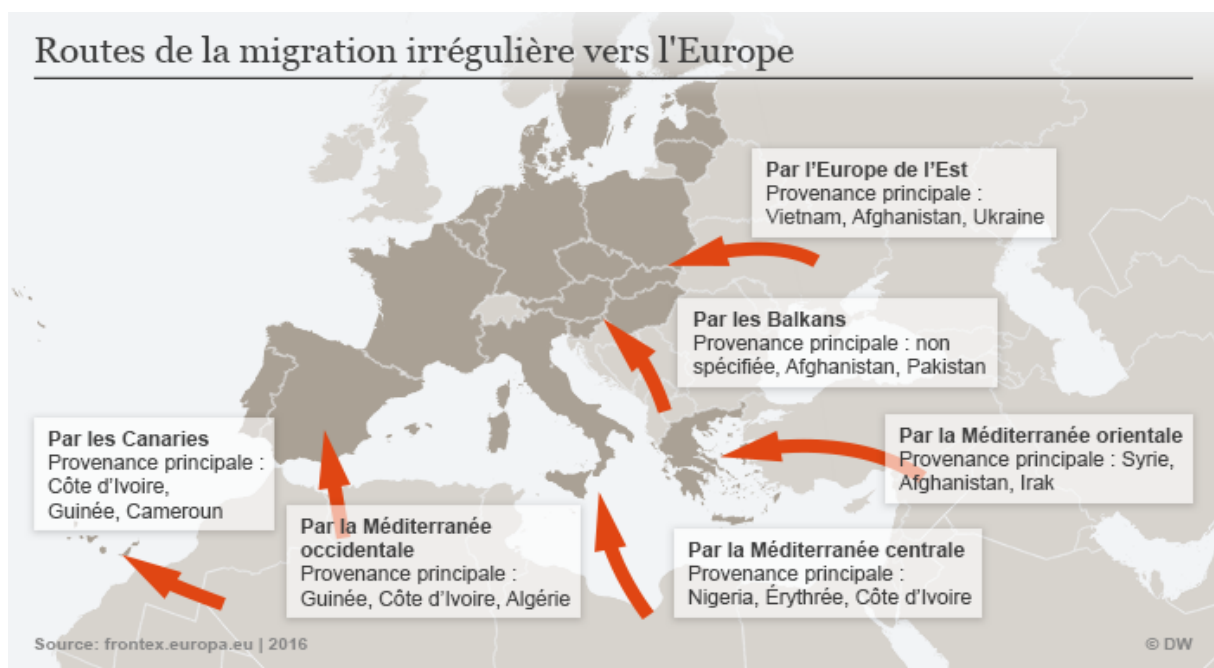
⁴¹ *Id.*

⁴² *Ibid.*, p. 113.

Parallèlement, cette dissymétrie qui en résulte est, comme le souligne Philippe Sierra, affirmée par l'orientation des populations démunies et le « basculement des territoires vers le nord »⁴³. Elle s'explique par « un autre effet conjoint qui est dans tous les imaginaires, celui de la dissymétrie frontalière et en particulier de l'effet forteresse lié au renforcement des politiques de contrôle du passage entre Sud et Nord »⁴⁴.

Au regard de l'expansion des routes de la migration irrégulière en Europe (voir figure ci-dessous) et des mutations sociales, politiques et économiques ayant affecté la Méditerranée durant les dix dernières années, nous ne pouvons qu'observer un renforcement des contrôles frontaliers et des opérations de surveillance dans l'espace euro-méditerranéen. Ainsi, les finalités étatiques européennes se concentrent essentiellement à lutter contre les flux clandestins, à réduire la criminalité transfrontalière et à démanteler les réseaux criminels transfrontières⁴⁵. Comme le montre la carte ci-dessous (voir figure 4), le dispositif de frontiérisation accompagne l'augmentation des circulations internationales des migrants.

Figure 3 : Routes de la migration irrégulière vers l'Europe



Source : frontex.europa.eu .2016

⁴³ Philippe Sierra, Répondre au sud : imaginaires et défis géopolitiques aux frontières du Nord : cas du Maroc et du Mexique. El (Los) sur : campos de lo imaginario. Mi Norte es el Sur Le(s) Sud(s) : champs de l'imaginaire. Le Sud c'est notre Nord, Mabel Franzzone, Alejandro Ruidrejo (dir.). M@gm@ vol.8 n.3 Septembre-Décembre 2010.URL: http://www.analisisqualitativa.com/magma/0803/articulo_15.htm#3

⁴⁴ *Id.*

⁴⁵ Zaïnab Aboulfaraj, « L'UE verse son aide à la politique migratoire du Maroc au compte-gouttes », dans *le journal Telquel*, article publié le 24 janvier 2019.

Indubitablement, « la majorité des flux migratoires vers l'Europe sont issus de la rive sud de la Méditerranée, compte tenu des liens historiques et de voisinage qu'elle entretient avec cette région »,⁴⁶ sans oublier les « complémentarités démographiques et économiques qu'offrent les deux espaces »⁴⁷. Comme l'illustre la carte ci-dessus, les principales portes de l'Europe sont l'Espagne, l'Italie, la Grèce. Par exemple, Malte est très prisée, car elle jouit d'une position stratégique en étant située entre la Méditerranée orientale et la méditerranée occidentale. De même, Gibraltar, les enclaves de Melilla et Ceuta, par lesquels des milliers de migrants subsahariens tentent le passage de façon irrégulière vers l'Europe. La route des Îles Canaries est quant à elle empruntée par les migrants sénégalais, mauritaniens, nigériens, maliens ou encore les Marocains ou des Subsahariens ; ces derniers tentent de transiter par le Maroc, car les îles Canaries se situent au large des côtes marocaines. Si en 2006, cette route a été « le point d'entrée principal des migrants venus d'Afrique subsaharienne, avec 32 000 arrivées enregistrées »⁴⁸ ; en 2015, le nombre d'arrivées est « remonté à 874 contre 275 l'année précédente »⁴⁹. Dans ce contexte, « le lien entre le mouvant et le fixe n'a cessé de se complexifier au fur et à mesure qu'aux circulations temporaires venaient se greffer des mobilités circulaires... »⁵⁰. Le parcours migratoire devient ainsi marqué par l'alternance entre phases de circulation et phases d'immobilité qui se négocient, se partagent et s'organisent entre les migrants notamment.

2015 : crise migratoire ou crise de l'accueil ?

Depuis 2015, la hausse des circulations et des arrivées de flux migratoires observées a semé l'inquiétude au sein des États de l'Union européenne⁵¹. Au tournant 2015-2016, le HCR⁵² a enregistré « un nombre record de 65 millions de déplacés à travers le monde »⁵³. Parmi eux, et pour la seule année 2015, « 1,3 million prendra la direction de l'UE pour y déposer une demande d'asile, soit deux fois plus »⁵⁴ qu'en 2014. Sur une population européenne de

⁴⁶Camille Schmoll, Hélène Thiollet, Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Migrations en Méditerranée, op. cit.*, p. 11.

⁴⁷ *Id.*

⁴⁸ Deutsche Welle (DW), « Les routes de la migration irrégulière vers l'Europe », publié le 11 novembre 2016. URL: <https://www.dw.com/fr/les-routes-de-la-migration-irrégulière-vers-leurope/a-36359557>

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris: Éditions La Découverte, 2020, p. 134.

⁵¹ Olivier Clochard, *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires européennes* Réseau MIGREUROPE, Paris : Armand Colin, 2009, 176 p

⁵² UNHCR, Global Trends 2015, juin 2016, www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/576408cd7/unhcr-global-trends-2015.html

⁵³ Lendaro Annalisa, Rodier Claire, et Vertongen Youri Lou. *La crise de l'accueil Frontières, droits, résistances*, Paris : Ed. La découverte, 2019, p 17

⁵⁴ *Id.*

446 millions d'habitants en 2020 (source de l'UE), cela ne représente pourtant que 0,29 % de la population européenne totale actuelle. Notons la succession des arrivées de flux migratoires vers l'Europe, en l'occurrence celles des Syriens, à la suite de la crise syrienne de 2015 qui perdurait depuis quatre ans, transitant par la Turquie (pour atteindre l'Europe) et de déplacés internes. L'année 2015 aura été marquée par un durcissement des politiques migratoires européennes à la suite également de la fermeture⁵⁵ en 2018 des ports italiens aux navires de sauvetage des embarcations de migrants en péril. Cette focalisation sur les frontières s'est traduite par la montée d'un sentiment de menace⁵⁶ et d'affaiblissement « des deux piliers du système politique interne et international »⁵⁷ à savoir la souveraineté nationale (l'État) et la citoyenneté (Nation). L'immigration interroge à la fois cette souveraineté *via* une remise en cause des critères de définition des frontières ; celle-ci renvoie aux limites géographiques « du champ d'application d'un pouvoir, c'est-à-dire de la souveraineté »⁵⁸ et qui matérialisent pour certains pays occidentaux la peur de l'étranger.

Selon Catherine Wihtol de Wenden, cette crise de 2015 résulterait davantage d'« une crise de l'accueil des demandeurs d'asile que d'une crise des réfugiés puisque « le *ratio* entre ceux-ci et la population européenne était de 1/500 seulement : 1,2 million de réfugiés pour une population d'environ 510 millions d'habitants »⁵⁹. Ainsi, la chercheuse affirme que ces crises se sont soldées par une crise de solidarité, ce qui ferait de la crise des réfugiés de 2015 plus une crise de l'accueil des réfugiés dans plusieurs pays européens (à l'exception de l'Allemagne ayant reçu plus de 700 000 demandeurs d'asile)⁶⁰. Cette période a également été marquée par des événements tragiques à savoir la mort par noyade de migrants, de demandeurs d'asile ou réfugiés en Méditerranée. La carte ci-dessous (voir figure 3) agrège les données sur l'ensemble de la période 1993-2015 ; elle expose une forme significative de « représentation symbolique d'une hécatombe »⁶¹ *via* la butte rouge migratoire qui se dessine et « dont le sommet se situe au

⁵⁵ Après la victoire électorale de la Ligue en mars 2018 et la nomination de son chef comme ministre de l'Intérieur, l'Italie a durci sa politique migratoire (nous précisons)

⁵⁶ Catherine Wihtol de Wenden, *La question migratoire au 21^e siècle*, Paris : Presses de Sciences Po, 2017, p. 66.

⁵⁷ Catherine Wihtol de Wenden, *Géopolitique des migrations*, *op. cit.*, p. 52-53.

⁵⁸ David Goeury, Philippe Sierra, *Introduction à l'analyse des territoires Concepts, outils, applications*, Paris: éd. Colin, coll. Coursus, 2015, p. 66.

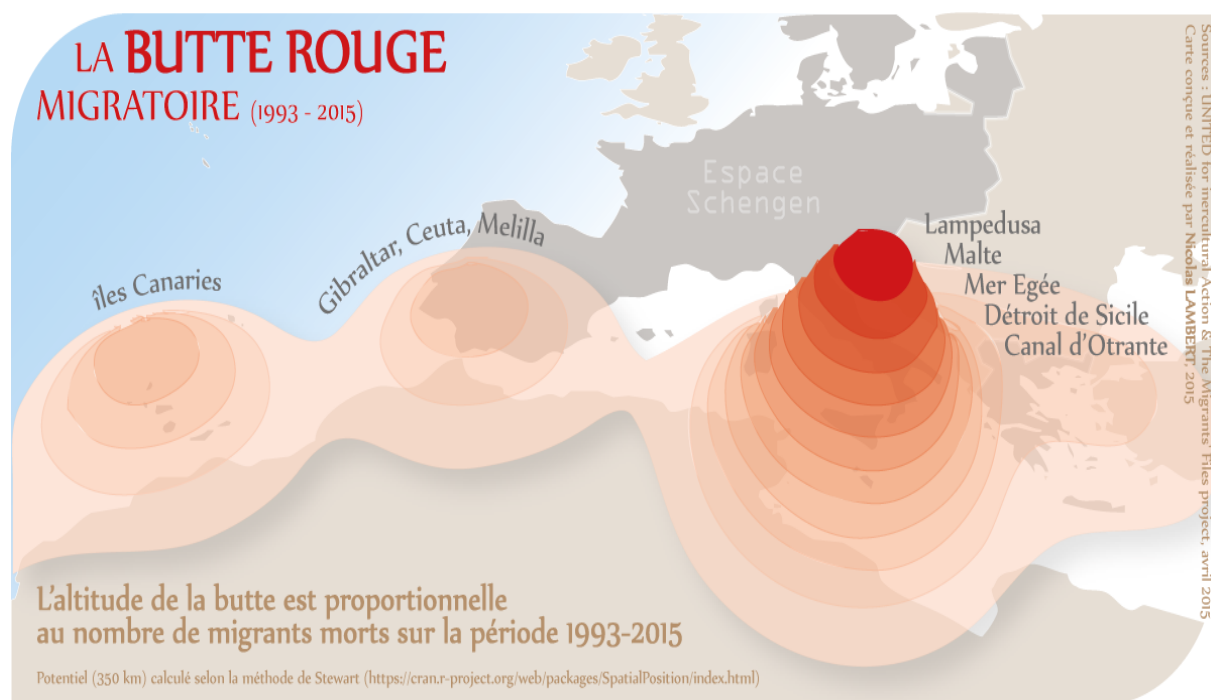
⁵⁹ Catherine Wihtol de Wenden, « Les échelles des migrations », dans Catherine Wihtol de Wenden (dir.), *Un Monde de Migrants*, *op. cit.*, p. 16.

⁶⁰ Gotev Georgi, 2019, « Bruxelles abandonne la relocalisation obligatoire des réfugiés », Euractiv.com, 28 septembre 2017, dans *Un monde de migrants, documentation photographique*, Wihtol de Wenden Catherine, *op. cit.*, p.26

⁶¹ Olivier Clochard, Nicolas Lambert, « L'évolution d'un régime. Mort aux frontières et contrôles migratoires en mer Méditerranée » dans Catherine Wihtol de Wenden, Camille Schmoll, Hélène Thiollet (dir.), *Migrations en Méditerranée*, *op. cit.*, p. 154.

cœur de la Méditerranée »⁶². Elle illustre le nombre de décès sur une période de 20 ans durant laquelle « plus de 30 000 migrants sont morts ou ont été portés disparus en essayant de rejoindre l'Union européenne »⁶³. Pour citer l'expression d'Olivier Clochard et Nicolas Lambert, « sur cette butte s'entassent des victimes oubliées d'une guerre invisible dont on n'entend jamais parler »⁶⁴. En effet, chaque année, des migrants de toutes les nationalités tentent une traversée de la Méditerranée, nonobstant toutes ses contraintes et ses risques, et les morts s'accumulent et se comptent par centaines et par milliers comme l'illustre la carte ci-dessous (voir figure n° 3). Ces derniers essayant de franchir des murs qui s'élèvent se retrouvent livrés à une bataille risquée et des frontières qui se dressent toujours plus militarisées et plus étanches que jamais. La butte rouge représente et symbolise la représentation allégorique d'un « champ de bataille ».

Figure 4 : Carte de la butte rouge migratoire en Méditerranée (1993-2015)



Source : UNITED for Intercultural Action and The Migrants' Files project, Avril 2015. Carte conçue et réalisée par Nicolas

Lambert, 2015

⁶² *Id.*

⁶³ Nicolas Lambert, « Les damnés de la mer », carte à la une de Géoconfluences, décembre 2015.

URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/carte-a-la-une/carte-a-la-une-les-damnes-de-la-mer>

⁶⁴ Olivier Clochard, Nicolas Lambert, « L'évolution d'un régime... », *op. cit.*, p154

Confrontée à ce phénomène perçu comme une crise et un assaut, l'UE a déployé un appareil sécuritaire souvent qualifié de défensif caractérisé par des incohérences spatiales et chronologiques. En réponse à la crise d'accueil des réfugiés, mais aussi à la crise de solidarité, l'UE s'est focalisée sur le contrôle des frontières, ce qui s'est manifestée à travers « des techniques de contournement », de refus d'enregistrement de demandes d'asile, de ralentissement de traitement des demandes d'asile (en France et en Belgique), ou encore l'endiguement des flux en freinant physiquement les migrants de poursuivre leur périple dans l'objectif d'éviter le phénomène « d'appel d'air ». L'occurrence migratoire, doublée d'enjeux sécuritaires liés à la crainte de l'invasion démographique, à la perte de contrôle des frontières, au terrorisme, à la déliquescence de l'État-providence a contribué au renforcement des frontières-barrières. Comme le rappellent David Goeury et Philippe Sierra, ces frontières-barrières « répondent à des représentations géopolitiques fortes qui font de l'étranger pauvre une menace pour l'identité et l'emploi »,⁶⁵ mais aussi pour la cohésion nationale et la sécurité interne des pays récepteurs de flux migratoires. Afin d'endiguer le franchissement des frontières devenues plus hermétiques et de juguler les flux migratoires, d'autres mesures de contrôles ont été mises en œuvre. Des murs n'ont-ils pas été édifiés « à Berlin, entre l'Est et l'Ouest en 1961, à Ceuta et Melilla (enclaves espagnoles du Maroc) en 1999, entre la Grèce et la Turquie en 2012 et entre les États-Unis et le Mexique depuis 2016 ? »⁶⁶.

À ces mesures, s'est cumulée la « multiplication de camps, de centres de transit, zones d'attente des aéroports, centre de rétention, campements urbains ou forestiers comme à Sangatte, en France, ou dans la forêt de Ben Younes, au Maroc, près de Ceuta... ». ⁶⁷ Peu à peu, toute une panoplie d'instruments a renforcé le système Schengen le rendant plus efficient (SIS, visa Schengen...). Dans cette perspective, l'UE s'est aussi munie d'un cadre réglementaire inadapté et de politiques de contrôle défaillantes⁶⁸ qui se heurtent continuellement à la volonté des arrivants de transgresser les frontières. Face à ces obstacles, les migrants développent une compétence d'adaptabilité *via* la réorientation de leurs parcours migratoires. En effet, le développement de politiques exclusivement répressives et sécuritaires conduit les migrants à opter pour des voies toujours plus sinueuses et à « un déplacement des trajectoires migratoires sans qu'il ne tarisse les sources »⁶⁹.

⁶⁵ David Goeury, Philippe Sierra, *Introduction à l'analyse des territoires Concepts, outils, applications*, Paris : éd. Colin, coll. Cursus, 2015, p. 66-67.

⁶⁶ Catherine Wihtol de Wenden, *Géopolitique des migrations*, *op. cit.*, p 57

⁶⁷ Catherine Wihtol de Wenden, *La question migratoire au 21^e siècle*, *op. cit.*, p.41

⁶⁸ Annalisa Lendaro, Claire Rodier, et Youri Lou Vertongen (dir.), *La crise de l'accueil Frontières, droits, résistances*, Paris, Ed. La découverte, 2019, p. 21.

⁶⁹ *Ibid*, p. 11.

Des dispositifs de frontiérisation étendus aux pays de transit

L'UE a également délégué la tâche aux États périphériques, la deuxième ligne, des marches de l'Europe. Ainsi, cette sécurisation allant *crescendo* des frontières a fait l'objet de tentatives d'externalisation des politiques migratoires, transformant les pays riverains des frontières en « pays de transit et d'immigration »⁷⁰. Parallèlement, la consolidation du contrôle des frontières extérieures et « leur rétablissement aux frontières intérieures de l'UE »⁷¹ ont été renforcés. Le traitement de ces migrants irréguliers, la régulation des flux ainsi que « l'organisation de relations de voisinage entre l'Europe et ses voisins a à la fois renforcé le contrôle des frontières et assoupli certaines fermetures (migrations frontalières, migrations pendulaires), repoussant plus loin les frontières, à l'est et au sud, avec des accords de réadmission »⁷². À ce titre, la politique européenne de voisinage (PEV) en 2004 regroupe divers dispositifs : déplacements temporaires de travail, lutte contre l'immigration irrégulière, réadmission. Cette externalisation des frontières s'est aussi traduite par une implication des pays maghrébins, comme le Maroc, considérés « comme comptables de ses frontières méridionales, sahariennes » (Bensaâd 2015). Ces accords engagent les « États limitrophes de l'Europe à reprendre les sans-papiers ayant transité par chez eux ou partis de chez eux »⁷³, comme c'est le cas de pays tels le Mexique ; la Turquie ou le Maroc se sont dès lors transformés en pays de transit pour les flux de populations provenant du sud.

Le Maroc s'est trouvé aux avant-postes de la sécurisation des frontières territoriales de l'UE qui exerce une pression sur le pays afin de « stopper les flux d'immigrants subsahariens qui veulent entrer en Europe par les côtes marocaines ou les enclaves de Ceuta et Melilla »⁷⁴. La coopération étroite entre l'Espagne et le Maroc va dans le sens d'un contrôle des frontières communes et d'une prévention de l'immigration clandestine qui demeure de ce fait le « principal objectif déclaré des clôtures de Ceuta et Melilla »⁷⁵. Comme le souligne Saddiki Saïd, « les clôtures de Ceuta et Melilla représentent la frontière sud *de facto* de l'UE »⁷⁶ au sens territorial strict et peuvent être considérées comme une externalisation du problème de la migration irrégulière. En effet, le gouvernement espagnol s'est investi dans la surveillance numérique de l'immigration clandestine, notamment à travers le système intégré de surveillance

⁷⁰ *Id.*

⁷¹ *Ibid.*, p. 11.

⁷² Catherine Wihlto de Wenden, *La question migratoire au 21^e siècle*, op. cit., p. 95.

⁷³ *Id.*

⁷⁴ Saïd Saddiki, *The Fences of Ceuta and Melilla in World of Walls: The Structure, Roles and Effectiveness of Separation Barriers* [en ligne]. Cambridge: Open Book Publishers, 2017.

⁷⁵ *Id.*

⁷⁶ *Id.*

extérieure (SIVE). Cette surveillance accrue s'est concrétisée « à travers l'installation de plusieurs dispositifs technologiques, notamment des outils de reconnaissance faciale, l'implantation de caméras de haute technologie tout au long des frontières, des matériels de détection de documents falsifiés ainsi que la mobilisation des équipes sur l'ensemble des lignes frontalières terrestres et maritimes »⁷⁷. Comme le souligne Achille Mbembe, « la technologisation des frontières bat son plein »⁷⁸ et « (...) tout est mis en œuvre pour transformer la nature même du phénomène frontalier et précipiter l'avènement d'une frontière mobile, portable et omniprésente »⁷⁹.

Dans ce contexte, la collaboration du Maroc avec l'Espagne représente l'un des facteurs déterminants du processus de « frontiérisation » en cours et qui se réalise cette fois-ci par la transformation des frontières maroco-européennes en « appareils de capture, d'immobilisation, d'éloignement de populations jugées indésirables »⁸⁰. De ce fait, le Maroc ne revêt pas une simple posture d'exécutant des directives des politiques migratoires européennes, mais possède un rôle proactif dans leur expansion et leur définition. Le Maroc a créé un ensemble d'organes de lutte contre le trafic des clandestins comme la direction de la migration et de la surveillance des frontières, la Brigade nationale de recherche et d'investigation, l'Observatoire de la migration.

En 2003⁸¹, le Royaume chérifien avait également adopté la loi 02-03 qui réglementait l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc, les délits liés au trafic d'humains et les migrations irrégulières. Notons que cette loi avait été élaborée sous la pression de l'UE, constituant ainsi « un cadre pour la limitation des mouvements »⁸². Cette législation envisage des sanctions aussi bien pour les clandestins en transit que pour les Marocains tentant de quitter le pays illégalement.

Il est certain que le Maroc a tiré conséquemment profit des accords, des négociations et de ces coopérations en misant sur son « statut avancé »⁸³. En jouissant de sa situation géographique

⁷⁷Ministère délégué auprès du ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidents à l'Étranger et des Affaires de la Migration, *Politique Nationale d'Immigration et d'Asile*, Rapport 2018.URL :<https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2019/01/Politique-Nationale-dimmigration-et-dAsile--Rapport-2018.pdf>

⁷⁸ Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris : Éditions la Découverte, 2020, p. 36.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 37.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 113.

⁸¹ Cf/. infra « Troisième partie », pour une analyse des dispositions clés de cette loi et leurs effets sur la situation des migrants dispersés

⁸² Serge Weber, *Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations : Frontières, Intégration, Mondialisation*. Paris : Ed. du Félin, 2007.

⁸³ L'Union européenne a accordé le « Statut avancé » au Maroc en 2008 : « document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales/Statut avancé ».

« stratégique enviable et vulnérable à la fois »⁸⁴, le Royaume chérifien est devenu à son corps défendant « le gendarme de l'Europe »⁸⁵ eu égard à sa proximité avec ses frontières. Idéalement situé, le Maroc, pays frontalier de l'Algérie à l'est et au sud-est, est ouvert sur l'océan Atlantique à l'ouest (à l'ouest-sud-ouest de l'océan atlantique se trouvent les îles Canaries) et la mer Méditerranée au nord. Le pays bénéficie à ce titre d'une proximité singulière avec l'Europe *via* le détroit de Gibraltar, « tout en étant contraint au sud par le désert du Sahara »⁸⁶. Comme l'illustre la carte ci-dessous (voir n° figure5), le Maroc est donc un pays de transit privilégié par les migrants subsahariens. Il est également un pays de destination et d'accueil de différents types d'immigrations, et ce quelle que soit leur position géographique. De ce fait, le pays a pu et su « utiliser la présence des migrants comme une « rente géographique »⁸⁷.

Comme nous l'explique Nora el Qadim, le pays tire profit de sa localisation géographique stratégique et de sa proximité des frontières européennes, et comme pays ouvrant l'accès aux enclaves européennes de Ceuta et Melilla et aux îles Canaries. Sa position lui permet de conclure des accords de réadmission et de se transformer en « allier potentiel de l'Union européenne »⁸⁸ s'inscrivant dans le cadre de la délocalisation, et du renvoi de « la charge et les responsabilités de contrôle et de protection »⁸⁹ au pays. Le Maroc est devenu, de ce fait, un acteur influent et indispensable dans la lutte contre les flux irréguliers.

⁸⁴ Nadia Bernoussi, Mohamed Benkeroum, « Annuaire international de justice constitutionnelle », article faisant partie d'un numéro thématique : *Migrations internationales et justice constitutionnelle - Référendums et justice constitutionnelle*, 2017, p. 421-440.

⁸⁵ *Id.*

⁸⁶ Zeino-Mahmalat, Ellinor, « Le Maroc comme carrefour migratoire et pays d'accueil : quels défis pour le futur ? » dans : *Migrants au Maroc : Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales* [en ligne]. Rabat : Centre Jacques-Berque, 2015. URL: <http://books.openedition.org/cjb/913>

⁸⁷ Voir Ali Bensaâd, « Le Maghreb pris entre deux feux, » dans : Journal *Le Monde*, 29 octobre 2005.

⁸⁸ Nora El Qadim, « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique européenne*, 2010/2 (n° 31), p. 91-118. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2010-2-page-91.htm>

⁸⁹ Aurelia Wa Kabwe-Segatti, « Dimension extérieure de la politique d'immigration de l'Union européenne », *Hommes & migrations* [En ligne], 1279 | 2009, en ligne le 29 mai 2013. URL: <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/342>

Des politiques marocaines tiraillées entre reconnaissance des migrants et contrôle de leur mobilité

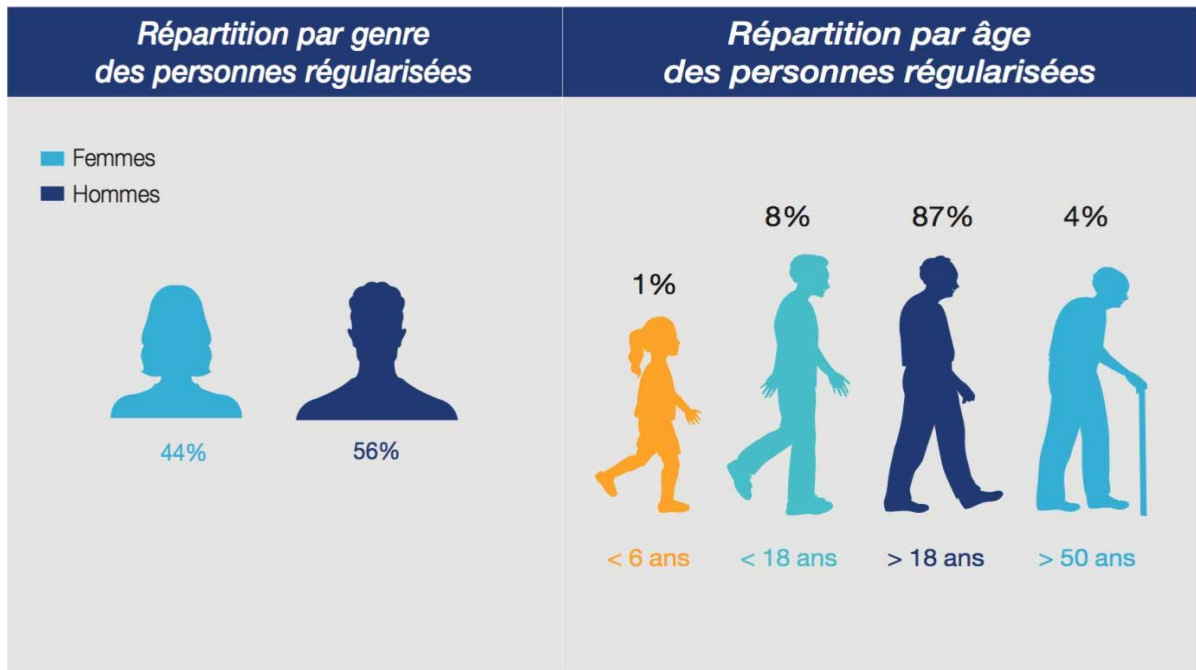
À l'instar des politiques migratoires européennes, la politique migratoire marocaine est marquée par de nombreuses incohérences (alternances entre des périodes de renfermements et celles d'ouvertures) et atteste de toutes les ambiguïtés des politiques publiques face à la complexité du phénomène migratoire. En effet, dès septembre 2013, le Maroc a adopté sa propre politique d'immigration et d'asile⁹⁰. En 2014, en sus de l'adoption de la SNIA (Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile), le lancement d'une première opération exceptionnelle de régularisation en janvier 2014 a constitué un tournant crucial dans la réforme de la politique migratoire marocaine. S'en est suivi une seconde campagne de régularisation de migrants en décembre 2016. Notons que l'opération de 2014 avait permis de donner « une suite favorable à 23 056 demandes sur les 27 649 déposées, soit un taux de régularisation de 83,53 % ».⁹¹ Comme l'illustre la figure 6 ci-dessous, 44 % de femmes et 56 % d'hommes ont été régularisés. Notons que la tranche d'âge des plus de 18 ans a bénéficié le plus des opérations de régularisation avec un pourcentage de 87 % contre 4 % concernant les personnes âgées de plus de 50 ans.

⁹⁰ Cette dernière fut influencée et fondée sur les recommandations établies au niveau du rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) intitulé « Étrangers et droits de l'Homme au Maroc: pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ».

⁹¹ Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents à l'Étranger, Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger. :

URL : <https://marocainsdumonde.gov.ma/operations-de-regularisation/>

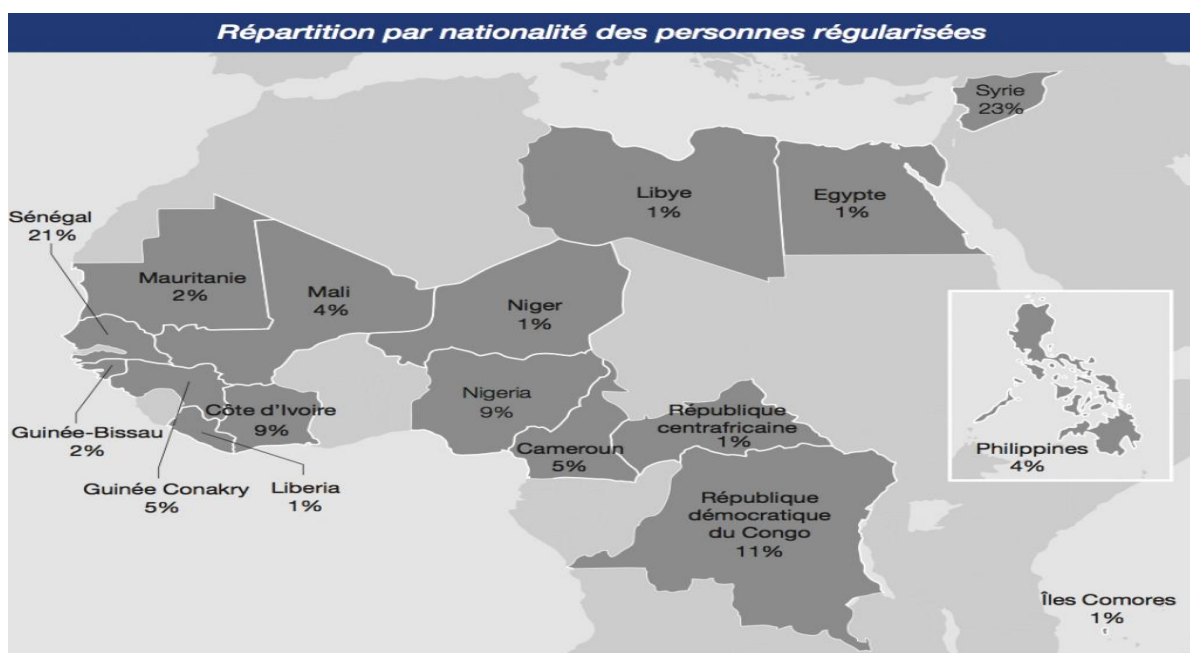
Figure 6 : Répartition par genre, par âge des migrants régularisés au Maroc



Source : ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidants à l'Étranger et des Affaires de la Migration

Concernant les pays, les ressortissants du Sénégal ont été les plus régularisés avec un pourcentage de 21 % contre 9 % seulement pour la Côte d'Ivoire et 4 % pour les ressortissants maliens, comme l'illustre la carte suivante (voir figure n° 7 ci-dessous).

Figure 7 : Carte de répartition par nationalité des migrants régularisés



Source : ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale en charge des Marocains résidants à l'Étranger et des Affaires de la Migration.

Ces données trouvent une explication en partie en raison des liens séculaires et des relations privilégiées renforcées par les accords bilatéraux qui relient le Maroc et le Sénégal ; celles-ci s'étant consolidées davantage avec les visites royales au Sénégal en 2018 et l'implantation de nombreuses entreprises marocaines dans ce pays⁹². La situation administrative de 50 000 migrants subsahariens aurait été régularisée à l'heure actuelle. Ainsi, entre le 15 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, date de clôture de la deuxième opération de régularisation, des opérations de dispersion des migrants à travers leur éloignement des zones frontalières du Nord marocain et leur relocalisation interne dans des villes moyennes intérieures ou du Sud marocain s'accomplissent. Le Maroc s'est alors transformé en un « théâtre d'une vague sans précédent d'arrestations et de déplacements forcés de migrants »⁹³ issus d'Afrique subsaharienne.

Le Maroc a développé ainsi sa propre stratégie de gestion de la migration subsaharienne, en dissuadant et en faisant barrage aux tentatives de franchissement des frontières maroco-européennes. En contrepartie, il bénéficie de larges financements européens. Dans cette

⁹² Maroc diplomatique, Sénégal/Maroc : Des relations privilégiées et marquées par la fraternité, publié le 31 juillet 2018. URL : <https://maroc-diplomatique.net/senegal-maroc-des-relations-privilegiees-et-marquees-par-la-fraternite/>

⁹³ Charlotte Bozonnet, « Sous la pression de l'Union européenne, le Maroc fait la chasse aux migrants », Journal le Monde, article publié le 15 octobre 2018.

perspective, le royaume chérifien est soutenu par l'Espagne, véritable porte-parole du pays auprès de l'UE, et avec laquelle il entretient une coopération étroite concernant le « contrôle des côtes et des points de passage stratégiques, notamment dans le Rif, à proximité de Gibraltar et des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla »⁹⁴. Concrètement, le Maroc bénéficie de nombreux programmes de financement des mesures d'ajustement qui illustrent les partenariats euro-méditerranéens. Notamment le programme européen « MEDA » des mesures d'accompagnement financières et techniques⁹⁵. À cet effet, le « budget du MEDA alloué au Maroc pour 2000-2006 atteignait « 426 millions d'euros ; dont 115, soit 27 %, devaient être consacrés à la lutte contre le chômage, la pauvreté et les migrations (de Haas, 2005) »⁹⁶. À l'origine, ce programme visait prioritairement l'accroissement de la compétitivité *via* le développement du secteur privé tout en promouvant la bonne gouvernance⁹⁷. Entretemps, des fonds provenant de ce même programme « ont ciblé l'objectif déclaré de réduction de l'immigration »⁹⁸. Dans les faits, « MEDA a été l'un des premiers instruments politiques au Maroc qui lie le contrôle des migrations au financement d'initiatives de développement socio-économique dans les pays d'origine »⁹⁹ (Papadopoulou Kourkoulou 2008, Belguendouz 2009, Collyer 2009). Depuis, le programme MEDA a été substitué par le nouvel instrument politique de partenariat euro-méditerranéen (Euromed) ; ce dernier vise à établir un cadre de coopération global avec les États membres de l'UE et les pays partenaires du sud de l'instrument européen de voisinage. Ce nouveau cadre a pour objectif de « favoriser les liens entre migration et développement, la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, ainsi que la promotion des politiques d'asile, la protection des personnes sans statut au Maroc »¹⁰⁰ pour établir une meilleure communication et gouvernance des migrations¹⁰¹.

⁹⁴ Serge Weber, *Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations : Frontières, Intégration, Mondialisation*, Paris : Ed. du Félin, 2007, p. 49.

⁹⁵ Cf le Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des (MEDA) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ar15006>

⁹⁶ European Commission, *Reference document for financial and technical assistance to third countries in the area of migration and asylum*, AENEAS Programme. 2004–2006 (Brussels, EC, 2003, p. 14).

⁹⁷ Inka Stock, *Time. Migration and Forced Immobility: sub-Saharan African migrants in Morocco*, Royaume-Uni : Bristol University Press, 2019, p. 32-33.

⁹⁸ *Id.*

⁹⁹ *Id.*

¹⁰⁰ *Id.*

¹⁰¹ International Centre for Migration Policy Development, Euromed Migration IV. URL: <https://www.icmpd.org/our-work/migration-dialogues/euromed-migration-iv/>

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage, l'État marocain perçoit d'importants budgets afin d'assurer son rôle de garde-frontière, de gendarme¹⁰² et de coopération avec l'UE en vue de faire barrage aux flux migratoires irréguliers. En effet, durant « la seule période allant de 2007 à 2013, le Maroc a touché plus d'un milliard d'euros au titre de la « coopération au développement »¹⁰³. Aussi, un fonds fiduciaire d'urgence européen a été délégué pour l'Afrique ; l'objectif étant de remédier aux causes profondes des migrations irrégulières traversant la route de la Méditerranée centrale. À ce titre, le Conseil européen du 28 juin 2018 a adopté trois programmes d'un montant de « 90,5 millions d'euros en vue d'une gestion des frontières de la région du Maghreb (Maroc et Tunisie), d'une valeur de 55 millions d'euros »¹⁰⁴.

La dispersion comme nouvelle modalité de frontiérisation d'un pays de transit

Une importante partie de ces financements est en rapport direct avec le nouveau mode de gestion interne des flux migratoires subsahariens dans les villes du nord du Maroc. C'est ce phénomène que nous pourrions appeler « dispersion » des migrants des camps frontaliers du nord du Maroc vers les villes intérieures ou celles du sud du pays. La dispersion a émergé comme politique de frontiérisation. Celle-ci se réalise dans le cadre de l'intérêt réciproque de l'État marocain d'une part, qui relocalise la gestion des flux subsahariens dans des villes moyennes marocaines pour le maintien de l'ordre public notamment, et de l'UE, d'autre part, qui sait compter sur le pays pour limiter le nombre d'arrivées de ces flux en Europe.

Cette nouvelle stratégie de la police des frontières s'intègre dans tous les dispositifs de frontiérisation et s'opère par des pratiques de distribution spatiale des migrants dans les villes éloignées des frontières ; l'objectif étant de réduire la pression sur les points de passage conduisant vers l'Europe. À cette fin, les migrants, appréhendés par les agents frontaliers et la police, à la frontière nord, sont mis dans des bus et transportés vers d'autres villes (principalement petites ou moyennes). Là, ils campent ou squattent des espaces publics ou des lieux interstitiels à proximité de ces espaces. La politique de dispersion interroge. Nous avons certes pu relever que de nombreux migrants subsahariens avaient fait l'objet d'arrestations à la

¹⁰² Abdelkrim Belguendouz, « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc », *Cultures & Conflits* [En ligne], 57 | printemps 2005, en ligne le 07 janvier 2010. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1754>

¹⁰³ Amnesty International, *Forteresse Europe « Bozal! » – Le dernier espoir*, Article paru dans le magazine AMNESTY, n°79, publié par la Section suisse d'Amnesty International, décembre 2014.

¹⁰⁴ Commission européenne, *Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique: 90,5 millions d'euros supplémentaires pour renforcer la gestion des frontières et la protection des migrants en Afrique du Nord*, communiqué de presse, 6 juillet 2018. URL : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4366_fr.htm

suite d'opérations d'évacuation des camps informels par les autorités nationales. Ces camps sont situés à proximité des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ; certains migrants privilégient une installation informelle sur les hauteurs du mont Gourougou dans le Rif, près de la ville de Nador au nord-est du Maroc. Cependant, cette politique a aussi concerné des migrants installés dans de grandes villes et tout particulièrement Tanger. Elle a même parfois été précédée de perquisitions, d'intrusions et d'irruptions¹⁰⁵ dans le cas des migrants disposant d'un domicile au nord du Maroc, par exemple, à Tanger. Les migrants ont ensuite été détenus dans des commissariats pour une prise d'empreintes, de photos et un enregistrement de l'état civil et nationalité dans l'attente de leur dispersion à l'intérieur du Maroc ou leur renvoi dans le pays source. Par la suite, ces migrants ont été déplacés de force et conduits par bus vers différentes villes, dont « Errachidia, Goulmima, El Jadida, Safi, Youssoufia, Agadir, Kelâat, Sraghna, Chichaoua, Essaouira ou Tiznit ». Notons que cette dispersion spatiale des migrants n'a pas ciblé exclusivement les migrants irréguliers, mais également des migrants titulaires de titre de résidence valide, confortant de ce fait l'effet de myopie de la technique de dispersion, prenant alors la forme de rafles sauvages dans l'espace public, mais aussi de travailleurs devant leur lieu de travail.

Cette politique de plus en plus radicale de dispersion s'inscrit dans un contexte de fermeture des deux portes d'entrée privilégiées par les migrants, à savoir la Grèce et l'Italie conduisant l'Espagne à prendre le relais dès 2018. Dès lors, l'Espagne est devenue un des accès privilégiés des candidats aspirants à la traversée pour l'Europe, notamment à travers ses enclaves : Ceuta et Melilla accessible par voie terrestre et maritime (voir figure 8 ci-dessous). Cette situation a mis sous le feu des projecteurs la place du Maroc et son rôle lors du conseil européen du 28 et 29 juin 2018. En effet, la dispersion de migrants a été accompagnée de campagnes sécuritaires à l'encontre des migrants désireux de gagner l'Europe continentale en passant par le Maroc. Ainsi, ceux « qui ne s'embarquent pas pour passer le détroit de Gibraltar, tentent de traverser les clôtures des enclaves espagnoles ou les contournent à la nage, le Sahara occidental, la Mauritanie et le Sénégal d'où les bateaux embarquent vers les Canaries ou Madère pour éviter la traversée du désert »¹⁰⁶.

¹⁰⁵ GADEM, « Coûts et blessures », Rapport sur les opérations des forces de l'ordre menées dans le nord du Maroc entre juillet et septembre 2018, Éléments factuels et analyse.

URL : https://gallery.mailchimp.com/66ce6606f50d8fd7c68729b94/files/a727e61b-bcdc-46e1-b3f5-bb9e3c8e8d01/20180927_GADEM_Cou ts et blessures.pdf

¹⁰⁶ Serge Weber, *Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations : Frontières, Intégration, Mondialisation*, Paris : Ed. Du Félin, 2007, p. 55.

Figure 8 : Localisation des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla



Source : Les principales enclaves espagnoles au Maroc. Ceuta et Melilla. © Fabien Guillot 2009

Dans ces conditions, les migrants prennent d'assaut les barrières aux abords des enclaves espagnoles de Ceuta de 19 km carrés et de Melilla, « territoire espagnol de 12 km² situé sur la côte méditerranéenne de l'Afrique du Nord »¹⁰⁷ ; ceux-ci constituent l'unique frontière terrestre entre l'Europe et le continent africain (voir figure 8 ci-dessus). Géographiquement, Ceuta se situe face au port d'Algésiras en Espagne, de l'autre côté du détroit de Gibraltar, soit à 14 km des côtes andalouses. Melilla « se trouve beaucoup plus éloignée de l'Espagne, à 400 km à l'est de Ceuta, tout près de la frontière algérienne et à plus de 200 km de Malaga en Espagne »¹⁰⁸. Ces deux enclaves, situées sur la côte marocaine, sont aujourd'hui considérées comme des voies de passage et les principales portes d'accès en Europe, utilisées par les migrants subsahariens. Au vu de cette situation, le gouvernement espagnol, en collaboration avec les autorités marocaines a renforcé ses frontières¹⁰⁹ : double clôture de barbelés de 12 kilomètres de long, gardes-frontières, triple grillage, caméra thermique, capteurs électroniques pour la détection des bruits de mouvements. L'attractivité exercée par ces deux enclaves sur les migrants a entraîné

¹⁰⁷Frida Bjørneseth, « Melilla : mirage en route vers l'Europe », dans : *Revue Migrations forcées*, Destination : Europe, numéro 51, janvier 2016, p. 23.

¹⁰⁸ *Id.*

¹⁰⁹ Cécile Jandeau, « Ceuta et Melilla : deux enclaves espagnoles au Maroc sous haute tension », article publié dans le journal Sud-ouest le 25/07/2017.

une recrudescence des flux. Cette détérioration a conduit le Maroc et l'Espagne à plus collaborer pour lutter contre le franchissement des dites barrières. Dans cette optique, la *Guardia Civil* (GC) et la police nationale de Ceuta¹¹⁰ unissent leurs efforts en vue de limiter les flux d'entrée de migrants en affermissant le processus de « frontérisation » par des modalités politiques de contrôle, d'immobilisation et de blocage des mouvements migratoires subsahariens.

Sur la base de ce constat, notre thèse s'intéressera au concept de « dispersion » des migrants subsahariens au Maroc. Sujet peu exploré bien qu'il représente depuis fin 2014 et début 2015 un pilier de la politique d'immigration et d'asile. L'absence de définition consensuelle de la dispersion des migrants peut conduire à des estimations différentes selon la doctrine, l'approche et la méthodologie adoptée. En effet, le concept de « dispersion », issu des sciences dures (biologie et physique) possède une puissance explicative sur le plan épistémologique. Il était jusqu'à présent très peu employé en géographie et encore moins dans l'étude des mobilités et des migrations subsahariennes. Pour notre part, nous étendrons ainsi l'usage du concept de dispersion en l'inscrivant dans la branche de la géographie humaine et de la géopolitique.

Utilité du concept de dispersion pour qualifier la nouvelle stratégie de déplacements forcés

Dans un souci de description du phénomène de dispersion à l'œuvre sur le territoire marocain, toute une constellation de concepts a été mobilisée à des fins de clarification et de distinction tels que le refoulement, les éloignements ou les rafles. Nous soulignons à ce sujet la tension entre les définitions conceptuelles et les approches généralistes à l'échelle nationale du Maroc et les approches localisées par l'enquête dans des villes moyennes. En effet, au niveau du champ associatif et militant, les ONG utilisent des termes comme rafles, transferts, déplacements forcés. Le GADEM (Groupe antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Étrangers et Migrants) privilégie, à titre d'exemple, le terme de « déplacements forcés », dans certains de ses rapports ; il justifie ce choix par l'absence de cadre juridique régulant ces mesures qui ne répondent à aucune procédure prévue par la loi marocaine. Pour notre part, le « concept de déplacement forcé » devrait être plus affiné afin de mieux rendre raison au parcours migratoire dans sa macro et sa micro-réalité. Nous préférierions privilégier le concept de dispersion, beaucoup plus fécond dans sa saisie et sa compréhension du phénomène

¹¹⁰ GADEM, Migreurop, La Cimade, l'AMDH Nador : « Ceuta et Melilla, centre de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique », rapport conjoint 2015.

migratoire et de ses répercussions sur le parcours de vie des migrants dans les villes moyennes. Dans la sphère scientifique, les chercheurs italiens et anglo-saxons utilisent également le terme de dispersion, car il permet d'ouvrir sur les effets de l'espace géographique qu'il produit et surtout la présence dans la durée avec de nouvelles relations maillées (notamment à Tiznit). S'inscrivant dans ce sens, certaines études scientifiques pionnières comme celles de Martina Tazzioli et Glenda Garelli¹¹¹ proposent une réflexion sur la dispersion des migrants comme une stratégie étatique. Celle-ci ayant pour finalité de diviser et de disperser les multiplicités de migrants/réfugiés en catégories gouvernables de sujets juridiquement cloisonnés et d'empêcher les passages autonomes des frontières. La dispersion est ainsi envisagée comme une modalité de contrôle frontalier, en insistant sur les pratiques de déplacements forcés. M. Tazzioli définit la dispersion comme une « stratégie spatiale de gouvernementalité »¹¹² adoptée par les autorités étatiques en collaboration avec les acteurs humanitaires. La finalité consistant à « troubler la présence des migrants et leurs mouvements autonomes, ayant pour objectif de perturber et de diviser les formations des multiplicités de migrants de façon temporaire »¹¹³. L'auteur dans son article « *Governing migrant mobility through mobility: Containment and dispersal at the internal frontiers of Europe* »¹¹⁴ traite de la dispersion comme une stratégie de gestion de la migration par la mobilité des migrants.

Si la dispersion s'impose comme cadre conceptuel plus efficient, pour décrire les tendances actuelles de gestion interne du fait migratoire subsaharien, plus qu'une autre terminologie, il importe d'en saisir le sens, les dynamiques et les implications. La dispersion ne constitue pas qu'une approche théorique pour décrire un phénomène géographique, mais aussi un fait empirique et une réalité autonome observable. En outre, ce sont particulièrement les dimensions géopolitiques de la nouvelle politique migratoire marocaine et l'alignement de sa stratégie de politique étrangère que le Maroc poursuit au sein du continent africain en prenant en considération ses intérêts européens qui sont ainsi mis en lumière. De ce fait, nous nous concentrerons sur le concept de dispersion afin de rendre compte d'un phénomène géographique dans le cadre d'une dimension spatiale et topologique liée au déplacement de

¹¹¹ Tazzioli M., Garelli G., De Genova, N (2018) *Autonomy of Asylum? : The Autonomy of Migration Undoing the Refugee Crisis* Script. South Atlantic Quarterly, 117 (2). pp. 239–265. ISSN 0038 – 2876. URL:<https://doi.org/10.1215/00382876-4374823>

¹¹²*Id.*

¹¹³*Id.*

¹¹⁴Martina Tazzioli, *Governing migrant mobility through mobility: Containment and dispersal at the internal frontiers of Europe*, Royaume-Uni: Swansea University. 2019 (nous traduisons de l'anglais). URL: <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/2399654419839065>

migrants au niveau du pays de transit, en tant que phénomène de mobilité interne forcée. Et plus spécialement dans ses rapports avec les enjeux urbains, mais aussi éthiques et du « vivre-ensemble ». La dispersion comme politique nouvelle de gestion de la présence des migrants pourrait apparaître comme un épiphénomène lié à une stratégie conjoncturelle. Or, nos enquêtes empiriques ont révélé l'importance de ses temporalités et spatialités. La relation apparente avec d'autres enjeux majeurs, telles les nouvelles stratégies d'ancrage des individus dispersés et surtout des vellétés locales d'accueil, nous a conduits à repenser les effets de la dispersion dans sa durée.

Dans notre recherche, il nous semble indispensable d'infléchir de manière réflexive certains axes de recherche et de les faire converger au niveau du contexte européen, et non seulement à l'échelle marocaine. Ce choix méthodologique nous a permis de convoquer différentes disciplines et branches de la géographie et d'approfondir l'exploration de notre objet de recherche. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés partiellement sur le modèle explicatif de la dispersion établi dans le cadre des travaux de Martina Tazzioli¹¹⁵. Ceux-ci portant sur les contextes italiens (Vintimille) et français (Calais et Paris), nous les avons adaptés au contexte marocain. De nombreuses études portant sur les migrations subsahariennes se sont principalement focalisées sur les métropoles du nord en convoquant notamment les concepts préalablement cités et mobilisés par les structures associatives et les médias.

Interroger les femmes et les hommes dispersés pour saisir les effets de ce nouveau dispositif de frontiérisation

Le risque des approches politiques ou géopolitiques de la dispersion est d'occulter les effets concrets sur les victimes de ces opérations sans précédent. Ainsi, le parcours de vie du migrant ressemble à celui du marin, du militaire ou du voyageur de commerce quand il quitte son « pays » pour une durée indéterminée en quête de nouveaux horizons d'épanouissement. Gildas Simon l'exprime : « Le migrant se trouve partagé entre son lieu d'origine où il continue souvent à investir matériellement, socialement et affectivement, et le pays où il vit pendant la majeure partie de l'année »¹¹⁶. Cette situation le clive en quelque sorte sur le plan du vécu. Or, les politiques de contrôle accentuent la pénibilité des parcours migratoires. Ces derniers ne sont

¹¹⁵ Voir notamment : Martina Tazzioli. *The politics of migrant dispersal. Dividing and policing migrant multiplicities*, Oxford University Press, Migration studies, 2019.

¹¹⁶ Gildas Simon, *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris : Presses universitaires de France, 1995, p. 203.

pas arrêtés, ils se poursuivent, à l'image de l'odyssée d'Ulysse traversant les mers avec pour objectif d'atteindre l'Ithaque. Ils sont alors des moments de suspension, d'attente et de fatigue accrue. La « frontiérisation » ajoute sans cesse de nouvelles épreuves et péripéties dans un voyage de plus en plus long et incertain.

De fait, la volonté des migrants de partir pour un supposé « *eldorado* » est si vive qu'elle supplante toute autre considération politique¹¹⁷, telle est la volonté institutionnelle de les réinstaller ailleurs, de les relocaliser, de les expulser ou de les reconduire aux frontières. Cette volonté est plus forte que les entraves juridiques comme la méconnaissance des droits ou la lenteur des procédures administratives dans le traitement de dossiers de migrants, sans oublier les lois dissuasives. Le migrant ose prendre des risques et quitte son pays d'origine dont il est exclu ou s'est exclu en laissant derrière un système local souvent fondé sur la corruption et la pauvreté afin de nourrir son projet migratoire. Philippe San Marco posera une question paradoxale à ce sujet : à savoir comment l'État d'origine du migrant négocie-t-il « un nouveau type de trafic »¹¹⁸ _ que nous qualifierons de trafic frontalier _ avec l'Union européenne ? Une certitude incontestable apparaît : de nombreux migrants refusent de stagner. Ils optent ainsi pour un risque au péril de leurs vies pour des odyssées hasardeuses et souvent chaotiques en bravant les frontières et en mêlant leur chemin de destinées affectives, sociales et symboliques. Ils s'installent dans d'autres territoires, en dépit des rudes épreuves et expériences souvent ardues. C'est le cas du voyage soldé par un échec du projet migratoire, mais aussi d'une mise à l'écart, ou d'une exclusion auxquels ils seront confrontés, parce qu'ils y trouvent ou non un « avantage, une amélioration de leurs ressources et leur cadre de vie »¹¹⁹.

Le phénomène migratoire est de ce fait relié à des logiques de départ et de retour que l'on peut éclairer partiellement *via* l'un des modèles théoriques heuristiques : celui des « effets *push* » et les « effets *pull* »¹²⁰ que nous pourrions traduire par le modèle newtonien de « l'attraction - répulsion »¹²¹. Ainsi, les migrants seraient en perpétuel mouvement en vue d'améliorer leur sort, de sortir de leur état de tutelle dû à leur pauvreté en prenant en considération le différentiel de salaires¹²² entre pays avec pour objectif d'être moins nécessiteux dans un pays développé.

¹¹⁷*Id.*

¹¹⁸ Philippe San Marco, « Migrations transsahariennes et ensemble eurafricain », dans Ali Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes Immigration sur émigration*, Paris : Éditions Karthala, 2009, p. 419.

¹¹⁹ Gérard-François Dumont, « Épistémologie de la science de la migration internationale », dans Vincent Moriniaux (dir.), *Les mobilités : les migrations internationales*, Paris : Sedes, 2010, p. 20.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 21.

¹²¹ Modèle présenté par Lewis A.W (1954), Harris J.R, et Todaro (1970)

¹²² Rapport « Immigration, emploi et chômage » du CERC, Chapitre II « Le rôle de l'immigration dans la régulation du marché du travail ». URL: <https://www.gisti.org/doc/presse/1999/cerc/chapitre-2-2.html>

L'approche de Georgia Ceriani-Sebregondi vient compléter ce modèle. De ce fait, elle introduit le concept de « capital mobilitaire », qui dérive du potentiel de mobilité : « ce sont surtout l'absence d'horizon et l'avenir resserré qui motivent les candidats à la migration et non la pauvreté ou la misère sociale »¹²³. L'auteure définit la migration non seulement comme un projet, mais également comme un ensemble de stratégies de survie, d'adaptation et de développement « de compétences, d'expérience et de potentiel des lieux » faisant de la question migratoire « une question de capital mobilitaire »¹²⁴. Ces stratégies et ces recherches de capacités¹²⁵, selon Amartya Sen, traduisent une volonté de disposer d'un droit à la mobilité et à l'autonomie (Habermas, 1996). Au-delà, c'est le « droit d'avoir des droits »¹²⁶, c'est-à-dire un droit de l'homme en devenir¹²⁷ tel qu'il a été inspiré, entre autres, par les philosophes comme Emmanuel Kant, Sigmund Bauman ou encore Hannah Arendt.¹²⁸

Analyser les lieux de dispersion, des villes étapes aux villes-refuge

Dans notre thèse, nous nous focaliserons sur deux villes moyennes, choisies par les autorités marocaines comme lieu de dispersion : Tiznit et Taza. Ces deux villes, auxquelles les autorités publiques ont délégué une part de ses responsabilités quant à l'accompagnement et l'insertion sociale des migrants dispersés, ont été brutalement assignées en espaces d'accueil de ces nouveaux arrivants dispersés. Ces espaces renvoient à une « représentation urbaine de ville - refuge et de ville -repère »¹²⁹. Or, ces villes moyennes sont-elles des étapes imposées du parcours migratoire ou se sont-elles transformées en "villes -refuge" marquées par une dynamique d'accueil hospitalière ? La phase de transit par les villes moyennes est-elle substituée par une phase de transition dans ces villes *via* une appartenance et une insertion socio-urbaine ?

¹²³ Georgia Ceriani-Sebregondi, *quand la mobilité change le rapport au monde*, *op. cit.*, p. 133.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 281.

¹²⁵ Sen Amartya, *Repenser l'inégalité*, Paris : Points, 2012, 230 pages

¹²⁶ L'expression « le droit d'avoir des droits » est empruntée à Abdelmalek sayad, *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Le Seuil, 1999, p. 324.

¹²⁷ Catherine Wihtol de Wenden, *La question migratoire au 21^e siècle*, Paris : Presses de Sciences Po, 2017, p. 86.

¹²⁸ Hannah Arendt définit « le droit d'avoir des droits » comme celui de « vivre dans un contexte où l'on est jugé d'après ses actions et ses opinions ». Arendt Hannah, *The origins of totalitarianism*, New York, Harcourt, Brace & World, 1966, p. 296–297.

¹²⁹ Marie Morelle, « « La rue » dans la ville africaine (Yaoundé, Cameroun et Antananarivo, Madagascar) », *Annales de géographie*, vol. 650, no. 4, 2006, pp. 339-360.

Nous nous intéresserons donc, dans un premier temps, à une analyse des politiques de dispersion des migrants, cas de figure de contrôle politique de la présence et des mouvements de migrants dans un souci de maintien de l'ordre public (gestion interne).

Dans un deuxième temps, et dans le contexte marocain, nous appréhenderons le concept de la dispersion dans une optique plus large que celle d'un simple déplacement physique (organisé ou fortuit) ; ce dernier comprenant des tactiques « qui perturbent et entravent les mouvements des migrants », ¹³⁰mais aussi leurs possibilités d'intégration dans les villes moyennes. Nous convoquerons la dimension urbaine dans le sens où la dispersion produirait un espace-temps que nous avons choisi de définir en tant que ville-refuge.

Se pose, dès lors, la question des effets de la dispersion, car celle-ci doit être pensée selon un horizon d'accueil durable des migrants. Et à ce titre, elle soulève des questions plus engageantes d'inclusion urbaine, d'exclusion, de régularisation, d'accès au marché de travail et d'acquisition-reconnaissance de droits fondamentaux. Se pose aussi la question de la durabilité et de la pérennité de cette politique ponctuelle en évaluant ses avancées, ses limites, ses ambiguïtés. À cette fin, il s'est révélé indispensable d'explorer l'expérience vécue de la dispersion à travers la question de l'accueil des migrants dans les villes moyennes. En effet, ces dernières doivent être repensées non seulement comme des espaces de transit, mais aussi de réception des migrants, de survie, d'adaptation, de coexistence où une nouvelle forme d'hospitalité urbaine pourrait émerger. Dans ce contexte, la question du devenir de ces migrants subsahariens exige de ce fait une étude bien limpide avec une nouvelle vision.

Interroger et évaluer le concept de dispersion dans le contexte marocain

Cette thèse ambitionne donc d'introduire le concept de dispersion en contexte et terrain marocain comme étant concept clé. À ce niveau, nous avons souhaité comprendre la construction et le fonctionnement du processus de frontiérisation au Maroc, mais aussi de gestion et de « gouvernabilité des mouvements » (Tazzioli, 2019) des migrants subsahariens. Enfin, face au défi contemporain et futur de l'accueil des migrants subsahariens au Maroc, il s'agira dès lors d'interroger les rôles et les missions assumées par des terrains sensibles que sont les villes contemporaines, plus particulièrement les villes moyennes (villes de Tiznit et Taza). De nombreuses questions s'imposent : quelle est la nature et quels sont les parcours des migrants dispersés ? Comment les villes (ici Tiznit et Taza) jouent-elles un rôle dans l'accueil

¹³⁰ *Id.*

de ces flux par définition non contrôlés et quelle conséquence cela emporte-t-il sur le statut assigné par les autorités marocaines aux villes moyennes ? Enfin, d'un point de vue plus subjectif, quid du vécu propre aux migrants dispersés dans leur perception et de leurs visées dans ce parcours migratoire ?

Dans notre thèse, nous proposerons une lecture de la dispersion en nous appuyant sur un long travail de terrain et de suivi afin de mieux évaluer ses effets durant la période 2017/2019. Sur la base de notre étude théorique et empirique, nous procéderons à une évaluation critique de nature territoriale, sociale et géopolitique, en interrogeant la modification de l'espace de circulation et l'intégration de nouvelles villes aux parcours souvent complexes de populations vulnérables. Pour ce faire, nous analyserons les nouvelles figures dans lesquelles s'incarnent les enjeux de l'accueil de migrants dispersés. C'est-à-dire, dans un contexte urbain où une cohabitation entre deux entités socioculturelles s'impose. Chemin faisant, nous procéderons à une évaluation de l'efficacité et des retombées de la politique d'hospitalité et des stratégies d'accueil concernant la situation juridique, sociale et économique des migrants ainsi que les logiques qu'elle active dans les villes moyennes, qualifiées et définies par les migrants, comme villes-refuge.

D'un point de vue scientifique, et afin de construire cet état de l'art en mettant plus de lumière sur la politique de « dispersion » et les migrations subsahariennes, plusieurs lectures ont été effectuées, des textes et ouvrages synthétisés et analysés ; l'enjeu étant de mieux saisir les enjeux, les apports méthodologiques et les positionnements épistémologiques. Notre démarche nous a permis de dresser un portrait synthétique des productions scientifiques existantes en matière migratoire et de croiser les approches au moyen d'outils conceptuels consistants en vue de mieux appréhender les dimensions de la dispersion (géopolitique, éthique, sociale). Et à ce titre, faire le point sur les recherches qui traitent de la dispersion dans des pays frontaliers du Maroc. Les articuler, les confronter avec la réalité marocaine sera un des objectifs de notre thèse. En effet, en tant que chercheurs et acteurs de la société civile, nous sommes également héritiers et producteurs de ces territoires. À cette fin, nous nous sommes donc saisis « d'outils simples pour comprendre et défendre les conditions *sine qua non* d'un meilleur vivre-ensemble »¹³¹. C'est pourquoi nous avons choisi dans notre étude de cas de relier au phénomène migratoire les conditions et les possibilités de ce vivre-ensemble sous le prisme novateur et heuristique de la dispersion, en combinant l'approche théorique aux enquêtes empiriques.

¹³¹ David Goeury, Philippe Sierra, *Introduction à l'analyse des territoires Concepts, outils, applications*, Paris : éd. Colin, coll. Cursus, 2015, 232 pages.

La vérification de notre construction théorique s'appuie sur un support empirique significatif et très dense. Nous avons donc choisi d'adopter une méthode de recherche participative en menant des entretiens directifs et semi-directifs avec les acteurs concernés par la question migratoire (migrants, autorités publiques, citoyens, structures associatives). Afin de répondre à l'ensemble de questions soulevées par le concept et la réalité de la dispersion, nous proposerons la problématique subséquente ; celle-ci nous servira de fil conducteur durant notre recherche.

Notre problématique de recherche.

La politique de dispersion est-elle une politique de « frontiérisation » qui se traduit à travers l'émergence d'un effet d'épaississement de la frontière maroco-européenne et au sein de laquelle les villes moyennes seraient des territoires urbains où se négocient et se conjuguent immobilité forcée et circulation ? Dans quelle mesure la dispersion nous éclaire-t-elle sur le lien et l'articulation établis entre les processus de « sécurisation » des frontières et d'« humanitarisme » comme nouveaux modes de gestion du phénomène migratoire subsaharien ? Plus précisément, comment se traduit le processus de frontiérisation, comme pilier de la politique migratoire nationale, sous le prisme de la dispersion observable comparativement dans les villes moyennes de Tiznit et Taza ?

Dans quelle mesure l'étude de la dispersion révèle-t-elle la dialectique entre les intérêts géopolitiques de l'État marocain et le parcours des migrants dispersés tout en mettant en exergue les incohérences et les impasses de la politique migratoire marocaine ?

Quels sont les effets produits par la dispersion sur les villes moyennes du point de vue de leur organisation pour l'accueil des migrants, et sur les migrants eux-mêmes du point de vue de leurs stratégies socio-spatiales d'une cohabitation urbaine ? Comment se construisent la frontière d'intégration des migrants et leur « mise en vulnérabilité » à l'aune de la dispersion ? En quel sens l'étude de la dispersion en tant qu'expérience migratoire vécue à l'échelle locale_ peut-elle faire émerger les fondements et les particularités d'une ville-refuge, marquée par une exigence éthique d'hospitalité et une ouverture à l'altérité ? Enfin, comment les villes-refuge peuvent-elles mettre en application une politique d'accueil effective et pérenne permettant de pallier aux dysfonctionnements des dispositifs étatiques dans le cadre de l'accueil et de l'inclusion urbaine des migrants dispersés ?

Nos hypothèses d'interprétation.

Nous proposons, dans le cadre de notre travail de recherche, d'analyser la plus-value scientifique de l'étude de la dispersion en termes de compréhension des limites et de l'effectivité de la politique d'asile et d'immigration marocaine en matière de gestion des flux irréguliers, d'accueil et d'intégration des migrants subsahariens dans les villes moyennes. Cette étude se situe, en amont, dans l'analyse du processus de régulation des flux subsahariens inscrit dans le cadre de cette politique nationale engagée depuis 2013. En aval, l'enjeu sera de démontrer comment l'émergence de la dispersion, en tant que nouvelle pratique de gestion des flux sur le territoire marocain, génère une dialectique entre les intérêts étatiques et ceux des migrants. À ce titre, nous procéderons à l'examen de ces questions par hypothèses. Les trois hypothèses générales guidant notre réflexion, et grâce auxquelles s'opérationnalise l'épreuve des faits empiriques, expérimentés et observés sur le terrain, sont les suivantes :

1. Nous partirons de l'idée qu'à la lumière de la politique européenne de voisinage, le Maroc s'est engagé dans un processus de frontiérisation à travers l'épaississement de la frontière et la relocalisation interne contrainte des migrants subsahariens dans les villes moyennes. La dispersion en vue de renforcer le contrôle des frontières constituant le moyen d'endiguer les départs vers l'Europe. Dans sa phase actuelle, la forme et le fond de ce processus rejoignent les objectifs sécuritaires des politiques migratoires de l'Union européenne.

Ainsi, sous la pression, mais avec l'accompagnement de l'UE, le Maroc assume son rôle de garde-frontière. Il se positionne comme un allié stratégique et incontournable de l'UE en consolidant ses politiques européennes d'externalisation des frontières à travers la « dispersion ». La dispersion représente ainsi une modalité de l'extension géographique du contrôle frontalier par l'UE. Pour l'État marocain dans son ensemble, il constitue un moyen d'invisibilisation des migrants aux yeux des observateurs internationaux aux frontières *via* leur éloignement des zones frontalières critiques, et leur fixation dans les villes moyennes. Cette stratégie rend également leur sort et leur situation de précarité moins visibles. À cette fin, l'État aspire à transformer *de facto* les villes moyennes en régions de confinement éphémère des migrants qui doivent gérer la présence des migrants à leur échelle. Au niveau local, la dispersion rend par conséquent les migrants hypervisibles pour les habitants des villes moyennes, nouvellement touchées par le phénomène migratoire subsaharien. Ce phénomène de dispersion

serait ainsi instrumentalisé afin de servir corrélativement des intérêts géopolitiques nationaux et de répondre aux impératifs sécuritaires de l'UE.

2. Notre deuxième hypothèse présuppose que la dispersion générant un effet de prolongation des catégories scientifiques de « temps » et d'« espace » de transit. Les migrants sont dispersés dans les villes moyennes, et connaissent des temps d'attente plus longs entre chaque vague de dispersion et chaque escale, mais aussi des parcours plus coûteux et sinueux pour retenter le départ en Europe. Ce processus convertissant le projet de rejoindre l'Europe en horizon inaccessible pourrait provoquer à terme une remise en question de la trajectoire biographique des migrants, sa fragilisation et amorcer une volonté de retour dans leurs pays sources à travers un processus de « mise en vulnérabilité ». La dispersion exacerbe la vulnérabilité du migrant, organisant une double précarité (socio-économique et juridique) en lui assignant un statut et une place de migrant en transit. En veillant à contenir les migrants par une politique de frontiérisation, à ralentir leurs déplacements internes et en prolongeant leur séjour dans les villes moyennes, la dispersion affecte les migrants dans leur mobilité. Elle les affecte aussi dans leur vie quotidienne et leurs projets migratoires, sans réduire pour autant les mouvements migratoires à l'échelle nationale, ou les détourner de leur projet d'atteindre l'Europe. L'État veille à imposer une errance (migrants oscillants entre le nord et le sud du Maroc) au travers d'une trajectoire décousue, percutée de spatialités fragmentées et de temporalités interrompues. Concomitamment, la dispersion crée et consolide de nouveaux modèles de mobilité forcée pour les migrants en transit. Ceci se traduisant par une hypermobilité en ce sens que les migrants sont contraints de retourner dans la région frontalière du nord pour être à nouveau dispersés dans les villes du sud. L'agencéité migrante et plus précisément la dimension de la « civilité de transit » dans certaines villes (dont Tiznit et Taza) devient, de fait, indispensable dans les villes moyennes.

3. Notre troisième et dernière hypothèse portera sur la finalité des politiques publiques qui, *via* la pratique de la dispersion, vise à dissuader les migrants d'atteindre l'Europe en leur imposant soit une fixité, soit en les inscrivant dans une mobilité réduite ou accélérée, conduisant ainsi à programmer l'errance spatiale qui constitue aussi un temps d'irréversibilité. Le jeu d'échelle, corrélatif aux logiques de frontiérisation, peut être générateur d'un horizon de possibilités de refuge faisant hospitalité (Agier, 2016). La condition de vulnérabilité du migrant engage une hospitalité et une solidarité de la part des villes moyennes où les acteurs locaux se font porteurs de droits qu'ils produisent pour faire place aux migrants dans la ville-refuge. Or, l'absence de politique publique concertée interroge les mobilisations citoyennes, la place des villes

moyennes, et leur possible transformation en villes-refuge. Ces dernières se caractérisant par une hospitalité citoyenne qu'il faut présenter du fait de ses dynamiques spécifiques et de ses limites. Les migrants sont incités à développer des mécanismes de résistance et d'adaptation qui s'incarnent non seulement dans des lieux de vie, mais également dans des relations interpersonnelles et dans des réseaux solidaires. Ces villes moyennes se transforment *ipso facto* en lieu de halte, en espace d'attente et pour finir en « ville-refuge ». La dispersion crée ainsi de nouveaux espaces sociaux, matériels et temporels à visage hospitalier, qui se métamorphosent en de nouvelles échelles d'action et de gestion de l'accueil des migrants dispersés. À travers les processus de décentralisation et de régionalisation avancée en cours au Maroc, la prise en charge territoriale et communautaire de la migration subsaharienne incombe dès lors aux villes moyennes. Celles-ci se voient déléguer la responsabilité nouvelle d'accueil des migrants afin de pallier aux effets de la dispersion et de combler les carences de leur prise en charge institutionnelle et étatique. De facto, le champ d'action et d'intervention des villes moyennes s'est élargi en les transformant en « villes-refuge ». Ainsi, les acteurs non-étatiques dans les villes de Tiznit et Taza *via* leur diversité (acteurs civiques, acteurs économiques, agents des services déconcentrés de l'État, structures associatives, experts scientifiques, entre autres) s'engagent pour la reconnaissance et la constitution d'un sujet-migrant. Or, l'absence de politique étatique d'assistance pérenne se traduit, de fait, par une réinstallation temporaire et précaire dans des haltes ou points de rupture du projet migratoire, dénués de structures associatives spécialisées dans la question migratoire et l'accompagnement des migrants. Par conséquent, la dispersion comme pratique institutionnelle ne favorise pas un accueil durable et effectif à long terme à l'échelle locale des villes moyennes.

Plan général : les trois moments constitutifs de notre étude.

Dans notre première partie, nous présenterons, aussi une chronologie et un panorama dynamique global du phénomène migratoire subsaharien au Maroc. Dans ce prolongement, nous exposerons une lecture réflexive renouvelée et actualisée de la dynamique enclenchée depuis 2013 en matière migratoire. Nous mettrons l'accent plus particulièrement sur l'évolution de la politique d'immigration et d'asile marocaine, la refonte de son cadre juridico-administratif à la lumière de la politique européenne de voisinage. Dans un second temps, nous interrogerons la gestion interne des flux subsahariens *via* la mise en place de la nouvelle politique migratoire

de 2013 et l'adoption de la SNIA (Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile). Ainsi, nous placerons la politique migratoire marocaine dans un contexte global afin de mettre en lumière les mécanismes de gestion externe des flux migratoires subsahariens. L'étude des alliances maroco-européennes mises en œuvre dévoile l'imbrication des intérêts de la politique intérieure et étrangère marocaine avec les finalités de la politique européenne de voisinage. Ainsi, nous montrerons comment la dispersion, en tant que nouvelle politique publique, émerge et s'intègre dans les dispositifs de frontiérisation en s'articulant aux précédents mécanismes de contrôle (expulsions, refoulements) déployés au Maroc pour la gestion des flux subsahariens. Le mode opératoire et les mécanismes spécifiques de la dispersion (trajets des migrants, contrôle direct de la mobilité, dissuasion) seront étudiés au moyen de la cartographie, ce qui révélera la fonction de « faire frontière » attribuée au territoire marocain dans ses rapports aux frontières européennes. Enfin, nous proposerons une réflexion théorique à la dispersion en mobilisant une revue de littérature. Celle-ci repose sur un large *corpus* de sources et de travaux scientifiques portant sur la dispersion. Ensuite, nous mobilisons le débat portant sur la qualification du phénomène de dispersion engageant différentes structures telles les ONG. Puis, nous proposerons notre propre cadre conceptuel adapté au paysage migratoire marocain. Dans cette perspective, nous mettrons en lumière les représentations de l'État marocain concernant la dispersion, et comment celle-ci est corrélée à d'importants discours politiques, focalisés sur la sécurité, sur la protection des migrants et le contrôle externalisé des frontières.

Notre deuxième partie s'attachera, quant à elle, à « rendre raison » de la réalité spatiale et empirique de la dispersion à l'échelle locale. Pour cela, nous nous appuyerons sur les principaux résultats de nos enquêtes empiriques menées entre 2017 et 2019 à Tiznit et Taza *via* une approche comparative ; cette méthodologie nous permettra de mener de front une analyse dynamique des résultats corrélés aux villes susmentionnées. À cette fin, nous décrirons les parcours migratoires et les profils sociodémographiques des migrants faisant l'expérience de la politique de dispersion. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur le parcours des migrants, l'origine géographique des flux migratoires subsahariens *via* la restitution des itinéraires migratoires et la compréhension des motivations des migrants et des défis géopolitiques qui orientent ces mobilités. Nos enquêtes empiriques nous ont permis de recenser les principaux pays de départ, les raisons et les conditions de départ des migrants subsahariens qui structurent leurs mouvements, ainsi que les villes marocaines parcourues. Dans cette perspective, nous comparerons le résultat des parcours migratoires quant à la dispersion en vue d'évaluer ses

retombées positives et négatives et de déterminer ce qui change ou est altéré vis-à-vis de la décision cardinale des migrants de rejoindre l'Europe et des moyens mis en œuvre.

Dans une deuxième partie, nous exposerons donc la diversité des profils sociodémographiques et socio-économiques des migrants dispersés et les principaux facteurs qui alimentent le processus de leur « mise en vulnérabilité ». Notre analyse nous permettra de valider l'hypothèse selon laquelle les migrants seraient des aventuriers, mais aussi des personnes qualifiées, dotées de connaissances et de compétences contrairement aux idées préalablement reçues. Nous interrogerons dans ce prolongement, la reconfiguration du « séjour de transit » qui devient fragmenté, afin de comprendre comment cette dispersion produit à la fois de nouveaux profils de migrants ainsi que des trajectoires migratoires circulaires, multidirectionnelles, imprévisibles au Maroc et de nouvelles formes de mobilité qualifiables d'hypermobilité. Dans un troisième temps, nous privilégierons une entrée par les espaces d'accueil et de vie qui constitue la ville moyenne ; la dispersion n'étant pas observée dans les métropoles. Ces espaces urbains seront qualifiés selon leur agencement, leur mode d'adaptation aux nouveaux arrivants, leurs actions, les interactions qui peuvent émerger entre les communautés migrantes et les autochtones qui les fréquentent. Nous nous intéresserons aussi à la singularité des situations locales d'accueil ou d'hostilité vis-à-vis des migrants, reliées aux contextes historiques, socio-économiques, géographiques, et politiques des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Dans ce prolongement, nous interrogerons l'expérience de la dispersion en termes de conditions de vie. De fil en aiguille, nous explorerons le quotidien des migrants, leur organisation socio-spatiale, mais aussi leurs pratiques urbaines et leurs stratégies de survie et de coexistence urbaine (articulation entre invisibilité et visibilité). Enfin, une attention particulière sera accordée à l'articulation du social au spatial. Nous nous appuierons, à cet effet, sur les outils d'analyse spatiale afin d'interroger les formes et les modes d'accès des migrants aux espaces publics des villes-refuge et leur « mode d'habiter ». Ainsi, nous pourrions mieux appréhender le « droit à la ville » et le processus de territorialisation, c'est à dire d'insertion et d'appropriation des espaces publics comparativement dans les deux villes de Tiznit et de Taza.

La troisième partie de notre recherche sera réservée à une analyse critique et réflexive de l'horizon de vie des migrants dans la ville-refuge. C'est-à-dire, les conditions de « l'habiter » dans un parcours migratoire et le traitement des migrants dans et par la ville moyenne. Dans ce contexte, nous réfléchirons à l'enjeu faisant émerger des villes-refuge en tant qu'échelles d'action et espaces de l'accueil des migrants subsahariens. De même, nous affirmerons comment la dispersion réinscrit le parcours des migrants dans des enjeux de socialisation,

d'hospitalité, de reconnaissance, d'appartenance, d'inclusion/exclusion socio-spatiale. Dans ce prolongement, nous décrirons les modalités de transformation des villes moyennes en villes-refuge et la nature des interactions développées entre migrants et citoyens à leur échelle, et comment s'organisent l'hospitalité urbaine et la solidarité citoyenne. Dans ce cadre, nous déterminerons les conditions *sine qua non* qui fondent une ville-refuge hospitalière, notamment à Tiznit et Taza, afin de savoir si ce modèle permet une insertion socio-économique et un ancrage urbain du migrant.

À cet égard, nous évaluerons comment se traduit l'accueil dans ces villes ainsi que les possibilités d'un ancrage et d'une intégration pérenne des migrants. S'interroger sur la place des migrants revient objectivement à analyser leurs stratégies d'adaptation, d'installation, mais aussi à analyser les villes moyennes dans leur capacité à accueillir, à tolérer et à intégrer les migrants. Nous questionnerons et nous exposerons aussi les perceptions et les représentations plus subjectives des différents acteurs ; celles-ci concernent la dispersion, mais aussi les politiques d'accueil des migrants dans le contexte très singulier du transit et du renforcement des politiques sécuritaires restrictives. Corollairement, nous interrogerons les propres représentations et les attentes des migrants. Ainsi, ces questionnements nous conduiront à émettre l'hypothèse d'une lutte fondée sur un impératif de survie doublé d'une quête existentielle engagée par les migrants en vue d'une reconnaissance juridique, sociale et économique.

C'est pourquoi nous nous intéresserons aux répercussions locales (sur les villes moyennes et sur la vie des migrants) d'une politique de contrôle migratoire nationale. Ceci nous conduira à évaluer les actions hospitalières des acteurs locaux, dans leur portée comme dans leurs limites concernant l'accueil et la gestion de la présence des migrants dans la ville. De là, nous proposerons une nouvelle lecture de la frontière, en transcendant ses définitions institutionnelles et étatiques, tout en inscrivant le parcours de vie des migrants dispersés au Maroc dans des enjeux d'ordre éthique (la question d'appartenance, d'hospitalité, de reconnaissance et de solidarité). La question de la dispersion se posera aussi d'un point de vue juridique afin de montrer comment le droit positif à pour complément un droit « d'action locale » dans la ville-refuge, marquée par des pratiques d'hospitalité faisant droit, exercées par de nouveaux acteurs qui émergent en tant que force imaginante du droit.

Pour finir, nous évaluerons plus généralement le mode de gouvernance migratoire actuel et futur en matière d'accueil et d'inclusion urbaine des migrants dispersés en partant de notre enquête comparative à Tiznit et Taza. Pour ce faire, nous exposerons les avancées, mais aussi les limites de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile notamment en matière

d'accompagnement et d'intégration des migrants dans les villes moyennes. En nous appuyant sur les entretiens menés lors des enquêtes de terrain, nous mettrons parallèlement en lumière les différentes conceptions de la dispersion tant du point de vue des autorités nationales que celui des migrants. Ceci nous permettra d'interroger les incohérences de la politique migratoire marocaine en montrant comment le Maroc met en place des dispositifs complexes, oscillant entre dispersion et régularisation, entre rejet et accueil.